

Commune de Gingins  
**Rapport de la Municipalité sur  
la gestion et les comptes**  
2024





# Table des matières

## 1<sup>re</sup> partie

### La gestion

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Administration générale</b>	<b>3</b>
➤ 2.1 Généralités	
➤ 2.2 Composition de la Municipalité et répartition des dicastères	
➤ 2.3 Commissions extraparlimentaires	
➤ 2.4 Votations et élections	
➤ 2.5 Visite préfectorale	
➤ 2.6 Personnel communal	
➤ 2.7 Naturalisations	
➤ 2.8 Habitants	
<b>3. Conseil communal</b>	<b>10</b>
➤ 3.1 Préavis municipaux	
➤ 3.2 Les conclusions de la commission de gestion 2024	
<b>4. École – Déchèterie – Voirie – Protection civile</b>	<b>13</b>
➤ 4.1.1 École	
➤ 4.1.2 Réseau	
➤ 4.2 Déchèterie	
➤ 4.3 Voirie	
➤ 4.4 Protection civile	
<b>5. Routes communales – Éclairage public – Eaux – Épuration – Complexe sportif</b>	<b>17</b>
➤ 5.1 Routes communales	
➤ 5.2 Éclairage public	
➤ 5.3 Eaux, égouts et STEP	
➤ 5.4 Complexe sportif	
<b>6. Finances - Affaires régionales</b>	<b>20</b>
➤ 6.1 Finances – Introduction générale	
➤ 6.1.1 Vue d'ensemble des finances communales	
➤ 6.1.2 Gestion des liquidités et optimisation financière	
➤ 6.2 Affaires régionales	
➤ 6.3 DISREN	
<b>7. Bâtiments communaux – Intérêts généraux</b>	<b>23</b>
➤ 7.1 Bâtiments communaux	
➤ 7.2 Intérêts généraux	

<b>8. Forêts – Pâturages – SDIS – Police</b>	27
➤ 8.1 Forêts & Pâturages	
➤ 8.2 SDIS	
➤ 8.3 Police	
<b>9. Urbanisme – Constructions – Cours d'eau – Parc Jura vaudois</b>	29
➤ 9.1 Urbanisme	
➤ 9.2 Construction	
➤ 9.3 Cours d'eau	
➤ 9.4 Parc Jura vaudois	
➤ 9.5 Transports publics	

## 2<sup>e</sup> partie

<b>Les comptes</b>	32
--------------------	----

10. Vue d'ensemble	
11. Revenus communaux	
12. Charges communales	
13. Fonctionnement	
14. Amortissements et provisions	
15. Péréquations	
16. Investissements soumis à préavis	
17. Évolution de la dette	
18. Capacité financière et perspectives	
19. Conclusion	
20. Explications et précisions par rubrique	
21. Les comptes de fonctionnement et bilans comparés	
22. Les abréviations utilisées dans les comptes	

### Annexes :

1. Liste des préavis	72
2. Le Conseil communal	73
3. Tableaux des investissements	74
4. Patrimoine foncier au 31 décembre 2024	76
5. Tableau des amortissements et marge d'autofinancement	78
6. Fonds de réserve 2024	81

## 1. Introduction

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion et les comptes de la Commune pour l'année 2024.

Cette année a été marquée par des avancées significatives, notamment les travaux de réaménagement du complexe sportif et la finalisation du concours d'architecture pour la nouvelle salle polyvalente.

Cependant, la Municipalité a été confrontée à plusieurs enjeux importants, notamment des rentrées fiscales exceptionnellement élevées liées à un impôt sur une donation, qui constitue par nature une situation ponctuelle. En revanche, l'augmentation des recettes issues de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune pourrait s'inscrire dans la durée, notamment grâce à l'arrivée d'un contribuable important. Par ailleurs, la reprise de la gestion des forêts et des changements au sein des collaborateurs ont également marqué l'année écoulée.

Ce rapport offre une analyse transparente et détaillée des activités de la Municipalité en conformité avec l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, révisée le 27 mai 1975 et le 1<sup>er</sup> juillet 2013, ainsi qu'aux articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, en mettant en lumière à la fois les succès et les difficultés rencontrées.

Nous espérons qu'il permettra aux membres du Conseil communal et aux citoyens de mieux comprendre les enjeux auxquels nous sommes confrontés et de participer activement à la vie de notre Commune.

## 2. Administration générale

*Hans Brunner, Syndic*

### 2.1 Généralités

---

L'administration communale constitue le cœur du fonctionnement quotidien de la Commune. Elle regroupe une diversité de dicastères et de services qui œuvrent ensemble pour répondre aux besoins des habitants et gérer efficacement les ressources locales.

Au sein de la Municipalité, chaque élu est responsable d'un dicastère spécifique, couvrant des domaines variés tels que l'urbanisme, la culture, les infrastructures ou encore les finances. Cette répartition permet une gestion spécialisée et cohérente des nombreuses thématiques qui animent la vie communale.

Cependant, l'efficacité et la vitalité de l'administration ne reposent pas uniquement sur la Municipalité. Le rôle des collaborateurs, qu'ils soient actifs dans l'administration, dans les services techniques ou directement sur le terrain, est primordial. Ce lien fort entre les élus et les équipes administratives reflète un véritable esprit de collaboration. Ensemble, ils relèvent les défis du quotidien et concrétisent les projets qui façonnent l'avenir de la Commune. Dans cette continuité, le taux d'occupation de la Secrétaire est passé de 90% à 100% et celui de la Préposée au contrôle de l'habitant de 50% à 60%.

Cependant, l'administration est confrontée à des défis croissants. Les exigences toujours plus nombreuses en provenance du Canton génèrent une charge de travail supplémentaire (MCH2, POCAMA devenu obligatoire pour toutes les manifestations, police des constructions, police du commerce, etc.).

De manière générale, les services de l'administration se montrent efficaces et réactifs, même si des marges de progression subsistent. L'extension des horaires d'ouverture du greffe et du contrôle des habitants illustre cette volonté d'amélioration continue. Ces dernières années, la stabilité de l'équipe a parfois été mise à l'épreuve par des périodes d'absence prolongée. La situation s'est notablement améliorée grâce à l'engagement de nouveaux collaborateurs, permettant un fonctionnement plus fluide et régulier des services.

Le secrétariat et la bourse arrivent toutefois à saturation, axant leur travail principalement sur l'opérationnel et n'ayant quasiment plus aucune disponibilité pour se consacrer à d'autres sujets plus stratégiques. Cette situation nécessite une réflexion sur l'organisation et les priorités de l'administration afin de garantir un service de qualité à long terme.

L'administration joue également un rôle important dans l'organisation et le soutien d'événements locaux, en fournissant logistique et matériel, visibilité sur le site communal et souvent, l'aide des employés communaux.

Ainsi, l'administration communale n'est pas seulement une structure technique ; elle est le reflet de la dynamique collective entre les élus, les collaborateurs et les citoyens, qui œuvrent ensemble pour le bien-être et le développement harmonieux de Gingins.

### 2.1.1 Un nouveau site internet pour mieux servir les habitants

Après plus de dix ans sans évolution notable, le site internet de la Commune a été modernisé. L'ancienne version, bien que fonctionnelle, était devenue peu intuitive et exigeait un travail conséquent pour chaque mise à jour.

La Municipalité a opté pour la solution e-Admin, et la nouvelle plateforme a été mise en ligne en novembre dernier. Le processus a nécessité un travail important de tri et de mise à jour des contenus, mobilisant la Secrétaire et la Préposée au contrôle de l'habitant.

Le nouveau site offre un guichet électronique performant, avec des formulaires personnalisables permettant aux habitants d'effectuer des démarches en ligne, comme la commande de bois, la demande d'abattage ou la commande de vin. Ces premiers formulaires rencontrent un certain succès et marquent le début d'une digitalisation des services communaux.

### 2.2 Composition de la Municipalité et répartition des dicastères

Aucune modification n'est intervenue en 2024. La Municipalité s'est réunie à 43 reprises le lundi en fin d'après-midi pour ses séances ordinaires et à deux reprises pour des séances extraordinaires. M<sup>me</sup> Léia Eljamal Fehr a été nommée Vice-Syndic du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 et a remplacé M<sup>me</sup> Sandrine Kilchenmann.

### 2.3 Commissions extraparlémentaires












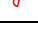
La Commission pour les énergies renouvelables a été conviée par la Municipalité début septembre afin de prendre connaissance de deux propositions élaborées pour utiliser le fonds sur les énergies renouvelables de manière à ce qu'il profite à tous. Le sujet a été abordé sous différents aspects, donnant lieu à des discussions enrichissantes et variées. Cependant, force est de constater qu'aucun projet concret n'a émergé de ces échanges.

Il est vrai que le montant annuel alloué de CHF 30'000 soulève des interrogations : une somme qui peut sembler à la fois conséquente et insuffisante selon les perspectives et les ambitions envisagées. Par ailleurs, aucun moyen de financement alternatif n'a été identifié, ce fonds étant alimenté par le budget communal.

Ainsi, pour l'heure, rien de nouveau sous le soleil, mais les échanges auront eu le mérite d'ouvrir des pistes de réflexion qui pourront être explorées à l'avenir.

## 2.4 Votations et élections

Le bureau de vote a œuvré quatre dimanches pour des scrutins fédéraux dont les résultats de Gingins sont publiés ci-dessous.

VOTATIONS	Taux de participation	Résultat
<b>Votation fédérale du 3 mars 2024</b>		
1. Initiative pour une 13 <sup>e</sup> rente AVS	63.06 %	
2. Initiative sur les rentes	62.45 %	
<b>Votation fédérale du 9 juin 2024</b>		
1. Initiative d'allègement des primes	53.84 %	
2. Initiative pour un frein aux coûts	53.71%	
3. Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »	53.71%	
4. Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité	53.96 %	
<b>Élection fédérale du 22 septembre 2024</b>		
1. Initiative sur la biodiversité	55.68 %	
2. Réforme de la prévoyance professionnelle	55.68 %	
<b>Élection fédérale du 24 novembre 2024</b>		
1. Aménagement des routes nationales	56.20 %	
2. Droit du bail : sous-location	56.20 %	
3. Droit du bail : résiliation pour besoin propre	56.20 %	
4. Financement des prestations de santé	56.20 %	

Dans l'ensemble, les résultats de Gingins sont généralement alignés avec les tendances nationales, que ce soit sur le taux de participation ou sur le résultat des votes.

## 2.5 Visite préfectorale

---

Chaque année, la visite du Préfet constitue un moment privilégié pour la Municipalité. Madame Turin a effectué ce traditionnel contrôle le 10 octobre dernier.

Loin d'être une simple formalité, c'est l'occasion d'un échange constructif sur les sujets qui ont marqué la vie communale au cours de l'année. Le contrôle en lui-même se déroule généralement très bien, et il permet d'affiner certaines procédures ou de corriger quelques petites irrégularités. Rien de dramatique, bien entendu – la Commune continue de tourner rond – mais il faut bien reconnaître que l'arsenal réglementaire ne cesse de s'alourdir, compliquant parfois des tâches qui, autrefois, semblaient couler de source.

Un exemple frappant concerne la gestion des archives. Avec les nouvelles technologies, on pourrait penser que la transition vers le numérique simplifierait les choses. Eh bien, pas tout à fait... Désormais, nous devons imprimer sur du papier longue conservation, avec de l'encre tout aussi résistante au temps, et éviter les impressions recto verso. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Cette nouvelle exigence ne sera vraisemblablement mise en œuvre qu'à la prochaine législature, au plus tôt.

D'ici là, qui sait quelles nouvelles normes viendront encore enrichir notre quotidien ? Peut-être devons-nous écrire nos documents à la plume d'oie sur parchemin, pour garantir une préservation optimale... À suivre !

Les documents du Conseil communal ont également été examinés et se sont révélés parfaitement en ordre.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement la Secrétaire, la Boursière et la Préposée au contrôle des habitants pour le soin exemplaire avec lequel elles veillent à classer et maintenir à jour ces documents essentiels au bon fonctionnement de l'administration. Un remerciement particulier est également adressé à la nouvelle Secrétaire du Conseil communal, qui a su reprendre avec brio les fonctions de la démissionnaire, assurant une transition fluide et efficace.

## 2.6 Personnel communal

---

Un nouveau sourire illumine le bureau du Contrôle des habitants depuis le début du mois de mai. M<sup>me</sup> Nathalie Decarli, que vous avez pu découvrir dans le Ginginfo de l'automne 2024, a rejoint l'administration communale et assure avec efficacité et bienveillance les formalités dédiées aux habitants. Cartes d'identité, permis de séjour, registre des chiens, location des salles communales ou encore organisation des inhumations : elle veille à ce que chaque démarche soit traitée avec soin et professionnalisme.

Afin de mieux répondre aux besoins des habitants, le guichet a élargi ses horaires d'ouverture à deux jours et demi par semaine, avec toujours un après-midi accessible jusqu'à 19h00 (le lundi). Cette amélioration permettra à chacun d'effectuer ses démarches plus facilement. Nous souhaitons à M<sup>me</sup> Decarli une belle intégration et de nombreux échanges enrichissants au sein de notre communauté.



*Nathalie Haab, secrétaire municipale*



*Jannick Burnier, boursière communale*



*Nathalie Decarli, préposée au contrôle de l'habitant*



*Christian Pierrehumbert, technicien*

Du côté de la voirie, un vent de dynamisme souffle avec l'arrivée de M. Théo Schaller, qui a rejoint l'équipe à 60 %. Connaissant Gingins comme sa poche, il accomplit son travail avec enthousiasme et efficacité. Sa jeunesse et sa bonne humeur apportent une belle énergie à la voirie. Théo est venu en renfort après le départ de M. Patrick Bally, qui a fait valoir son droit à la retraite en mai dernier.

Nous leur souhaitons à tous deux plein de succès et de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions et une heureuse retraite à Patrick Bally !

Le service technique est toujours assuré par M. Christian Pierrehumbert qui a accepté de prolonger son contrat d'une année et a ainsi renoncé à faire valoir son droit à la retraite. Cette situation induit qu'il n'est plus soumis aux cotisations de la prévoyance professionnelle ce qui engendre de substantielles économies dans les charges salariales d'une part et n'a pas impacté la rubrique 420.318.5 d'autre part.

La Commune peut compter sur une équipe de huit collaborateurs : quatre œuvrent au sein de l'administration, tandis que les quatre autres s'activent à la voirie et à la conciergerie. Deux fois par an, la Municipalité fait appel à une entreprise de nettoyage externe pour réaliser les grands nettoyages de l'école, de la salle communale et de l'UAPE.

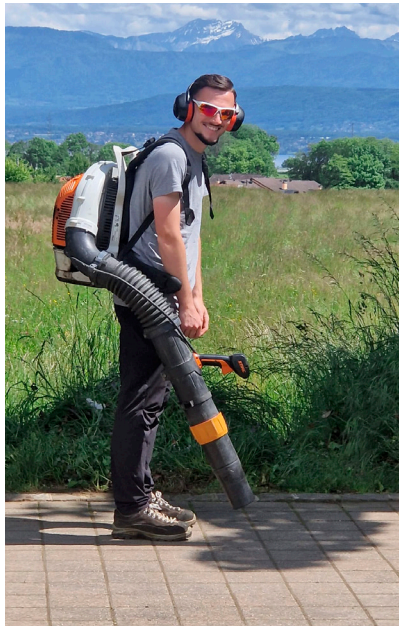


Et puis, il y a Mme Maret. Elle n'est pas collaboratrice au sens administratif du terme, mais son engagement est d'une fidélité et d'une générosité exemplaires. À chaque occasion, elle répond présente pour fleurir le village, préparer bricelets, soupes ou douceurs pour nos manifestations, décorer les lieux, ou encore prêter main forte là où il faut, quand il faut. C'est notre « Petite Fleur » et Gingins peut s'estimer heureux de pouvoir compter sur elle, au gré des besoins et toujours avec le sourire.

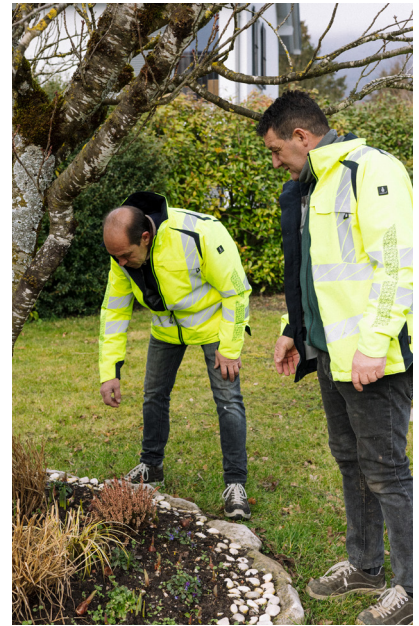
La répartition du traitement du personnel affecté à la voirie dans les différentes rubriques comptables continue de présenter des écarts notables entre le budget et les comptes. Chaque année, ces écarts rendent les comparaisons difficiles, tant d'un exercice à l'autre qu'entre les prévisions budgétaires et les résultats effectifs. Ces variations s'expliquent par plusieurs facteurs : des changements dans la composition de l'équipe, des ajustements dans l'organisation du travail, la disparition de certaines tâches ou l'apparition de nouvelles, ou encore une affectation ponctuelle à des projets spécifiques.



*Emra Cengaj, concierge*



*Théo Schaller, auxiliaire voirie*



*Tino Ribeiro et Haxhi Rexhaj  
employés communaux*

Toutefois, il convient de rappeler que ces variations internes, bien qu'elles influencent le détail de la ventilation comptable, n'ont pas d'impact significatif sur la masse salariale globale. Celle-ci reste stable et conforme aux augmentations prévues et annoncées dans le cadre budgétaire. Autrement dit, si les répartitions varient, l'enveloppe salariale, elle, reste maîtrisée et transparente.

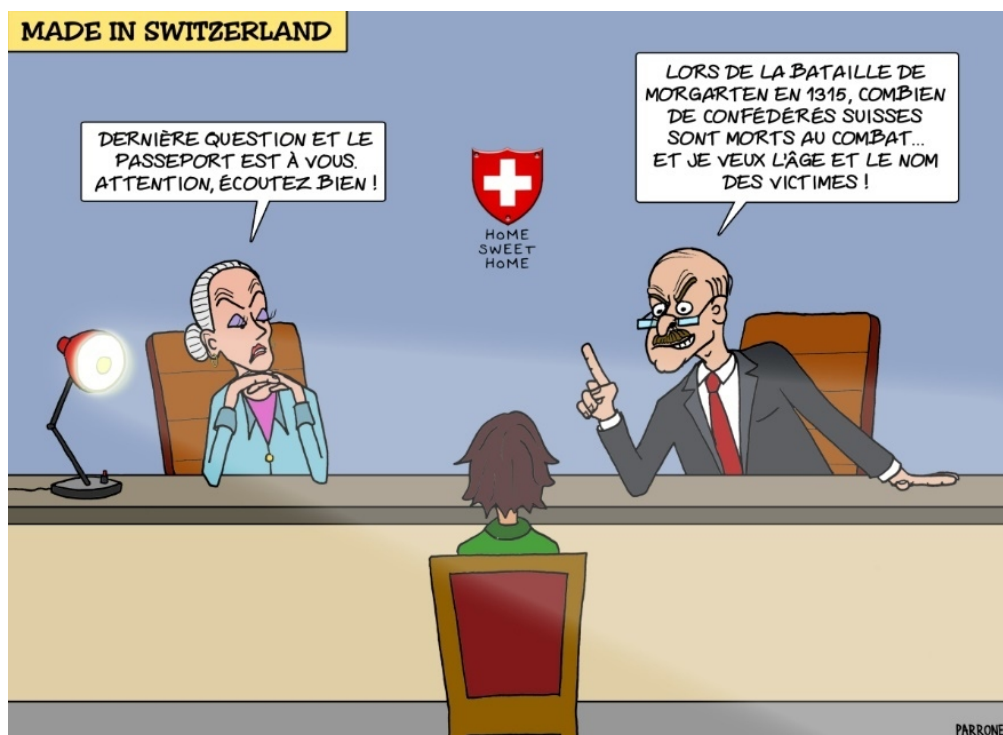
## 2.7 Naturalisations

En 2024, la commune de Gingins a eu le plaisir de naturaliser 10 nouveaux citoyens d'origines diverses (Suède, États-Unis, Portugal, Australie, France, Italie et Russie). Parmi ces demandes, six ont été individuelles, tandis que quatre concernaient un parent et un enfant.

Autrefois véritable processus d'intégration locale, la naturalisation communale s'apparente aujourd'hui davantage à une formalité administrative. Si Gingins parvient encore à traiter ces dossiers en trois à quatre mois – un délai très court comparé aux processus cantonaux et fédéraux qui s'étendent sur une année ou plus – le rôle de la Municipalité s'est considérablement réduit au fil des ans.

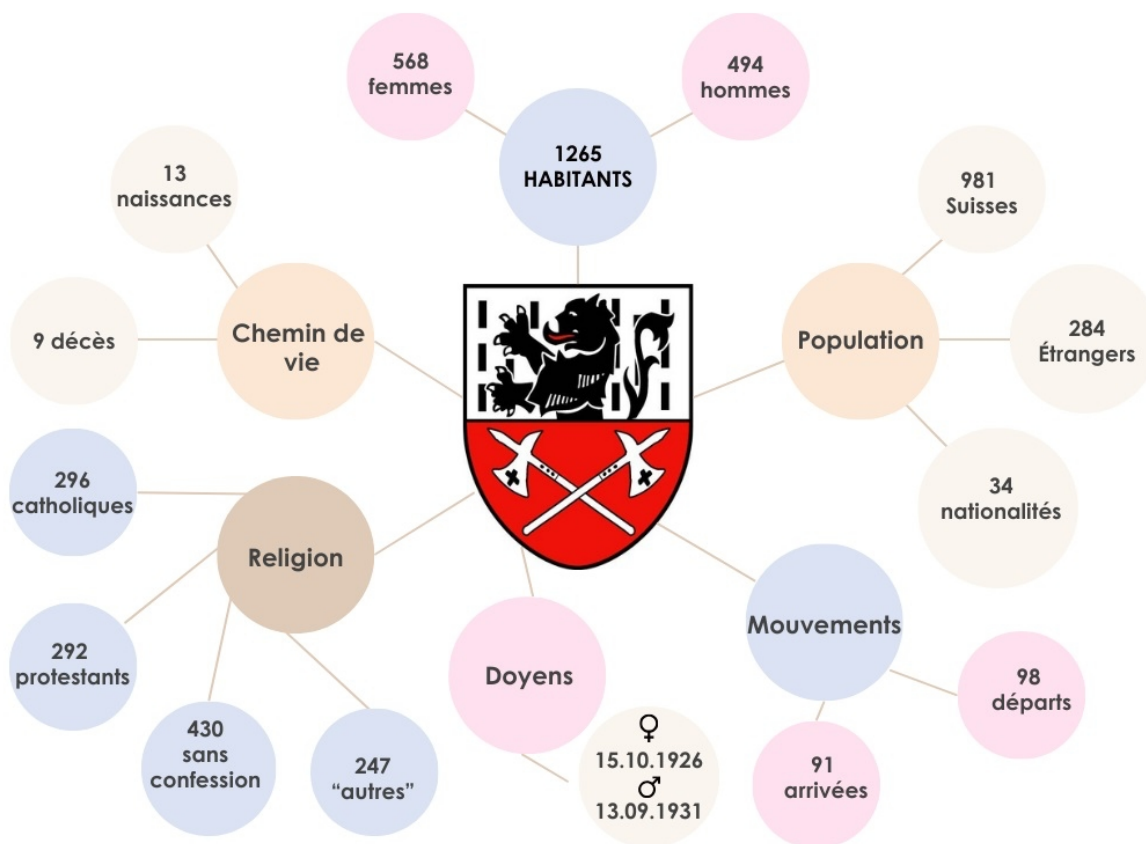
Le Canton mène l'enquête et valide en premier lieu les conditions matérielles du requérant avant de transmettre son rapport. Il ne reste alors à la Commune qu'un entretien – souvent purement formel – pour compléter la biographie du candidat, soumettre le requérant à un questionnaire de connaissances élémentaires à choix multiples, et collecter quelques documents. Une fois ces étapes franchies, le dossier repart vers le Canton, qui rend sa décision dans les mois qui suivent.

Dans ce schéma, l'avis de la Municipalité n'a plus qu'une valeur symbolique : la décision se prend ailleurs, et la Commune, réduite à un simple maillon administratif, n'a plus guère son mot à dire.



## 2.8 Habitants

---



Tout ce petit monde est bien gardé par les 152 chiens inscrits au registre.

### 3. Conseil communal (annexe 1)

---

Les 40 membres du Conseil communal ont siégé à quatre reprises, les 13 mars, 20 juin, 9 octobre et 12 décembre. Suite à la démission en décembre 2023 de feu William Bally puis de Jean-Claude Schaller en septembre 2024, deux nouveaux Conseillers ont fait leur entrée dans l'organe délibérant en les personnes de M. Charles Geninasca, qui a également rejoint la commission des finances et de M. Edouard du Chastel.

Le bureau désigné pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 se compose de M. Cédric Gorgerat à la présidence, M. Valéry Babey, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Pascal Schaller, 2<sup>e</sup> Vice-Président, des deux scrutateurs MM. Didier Joray et Daniel Zryd et de leurs suppléants, M<sup>me</sup> Nancy Induni et M. Jérôme Grémy.

Le secrétariat est assuré par M<sup>me</sup> Florence Roiné.

La Municipalité s'investit avec conviction dans le développement de Gingins, en veillant à préserver l'équilibre entre son identité agricole et forestière et les attentes liées au mode de vie actuel. Fidèle à sa ligne de conduite, elle poursuit l'amélioration progressive des infrastructures communales, dans le respect des ressources disponibles et en recherchant activement des financements externes afin de limiter l'impact sur la fiscalité locale.

Chaque projet est mûrement réfléchi, avancé avec prudence et ajusté en fonction des contraintes, dans un esprit de responsabilité et de gestion durable. Cette approche exigeante peut parfois susciter des interrogations, notamment lorsque des projets ambitieux sont proposés ou discutés publiquement. La Municipalité tient à rappeler que tout investissement est envisagé uniquement lorsque son financement est supportable et compatible avec les capacités financières de la Commune.

Les emprunts sont examinés et s'inscrivent dans une planification budgétaire équilibrée et soutenable à long terme. Une commune se doit d'anticiper les besoins de sa population et de répondre aux priorités identifiées, en agissant avec responsabilité lorsque les conditions sont réunies. Il ne s'agit ni de précipitation ni d'attentisme, mais d'une volonté constante de construire avec justesse et prévoyance l'avenir de Gingins.

La Municipalité espère donc renforcer la confiance et collaborer étroitement avec le Conseil communal pour réaliser ces projets, au bénéfice des habitants et annoncés en début de législature.

### 3.1 Préavis municipaux

---

Ce ne sont pas moins de 14 préavis qui ont été présentés au Conseil communal en 2024 (annexe 2), dont deux ont été retirés par la Municipalité (post position de la dette de TéléDôle et remplacement des fenêtres du Collège de Gingins).

Plusieurs préavis étaient des préavis-types tels que des modifications de statuts, des règlements intercommunaux ou des volets de stratégies régionales.

Un seul préavis a été rejeté par le Conseil communal. Ce préavis visait à renforcer l'adduction d'eau sur le pâturage des Reculets, en procédant à l'installation de chéneaux complémentaires et une rénovation complète de la toiture du chalet, afin d'optimiser la récupération de l'eau de pluie. Il s'inscrivait dans la continuité des travaux d'adduction hydrique sur le pâturage des Dappes, et cette eau aurait pu alimenter les citernes récemment installées. Il est important de souligner que l'eau est une ressource précieuse en montagne et devient de plus en plus rare.

La Municipalité a toutefois décidé d'exécuter des travaux, destinés à augmenter la récupération de l'eau de pluie uniquement, par le biais du budget.

En octobre, le Conseil a donné son accord à la Municipalité pour vendre un nouveau droit de superficie aux superficiaires qui en avaient fait la demande. Il est important de rappeler que ces fonds sont versés sur un compte spécifiquement dédié au patrimoine communal et ne sont en aucun cas utilisés pour les dépenses courantes. Cette démarche, régulièrement expliquée, revêt une grande importance car elle illustre la volonté de la Municipalité de développer les infrastructures du village tout en s'efforçant de limiter au maximum l'impact financier de ces investissements pour les contribuables.

Tous les documents sont consultables sur le site communal.

### 3.2 Conclusions de la commission de gestion dans son rapport sur l'exercice précédent

---

Dans son rapport du 14 mai 2024, la commission rapporte s'être penchée sur la gestion de la forêt et la gestion de l'eau et les risques d'incendie de forêt.

La commission a visité la forêt du Gist et a pu recueillir des informations précieuses sur la gestion de nos forêts. Cette gestion doit aujourd'hui faire face à plusieurs défis majeurs. La sécheresse, accentuée par le changement climatique, fragilise les arbres et modifie profondément l'écosystème forestier. Certaines essences souffrent davantage et peinent à se renouveler naturellement, tandis que d'autres, plus résistantes, prennent le dessus, transformant progressivement la composition de nos forêts.

À cela s'ajoute la pression exercée par la faune, notamment la présence accrue des cerfs, qui se nourrissent des jeunes pousses et compromettent ainsi le renouvellement naturel de la forêt. Ce phénomène, observé sur l'ensemble du territoire cantonal, oblige à repenser les stratégies de protection des jeunes arbres, que ce soit par des clôtures, comme c'est le cas au Gist, une gestion adaptée des populations de cervidés ou la sélection d'essences mieux protégées contre ces attaques.

Mais la menace la plus importante reste le bostryche. Insecte ravageur qui menace nos forêts en raison de sa capacité à détruire – rapidement – les conifères, en particulier les épicéas. Sa prolifération rapide, exacerbée par le réchauffement climatique compromet la santé de nos forêts et menace la biodiversité et le bon équilibre écologique.

Ces constats soulignent l'importance d'une gestion forestière proactive et durable. Il ne s'agit pas seulement d'entretenir nos forêts, mais aussi d'anticiper leur évolution et de les adapter aux réalités climatiques et écologiques de demain. La forêt joue un rôle clé pour la biodiversité, la préservation des sols, le stockage du carbone et même la qualité de vie des habitants, qui y trouvent un espace de ressourcement et de loisirs.

Ainsi, il est essentiel que la Municipalité poursuive une politique forestière équilibrée, tenant compte à la fois des impératifs environnementaux, économiques et sociaux. Les échanges avec les spécialistes et les observations faites sur le terrain permettent d'orienter ces choix de manière éclairée, afin de garantir la pérennité de ce patrimoine naturel précieux pour les générations futures.

Durant cette même journée, la commission a également visité le réservoir et les points de captage des sources du Pralenet. Elle a pu constater que, lorsque les réservoirs sont pleins, le surplus d'eau se déverse dans la nature. Une partie de cette ressource est également livrée aux Services industriels de Nyon. Cette visite a permis de mettre en évidence deux risques majeurs : la contamination de l'eau et les feux de forêt.

La contamination de l'eau potable représente un enjeu de première importance, tant pour la population que pour les infrastructures qui en dépendent.

La Municipalité, consciente de cette vulnérabilité, a étudié ce risque en collaboration avec les instances cantonales et a mis en place un plan d'urgence spécifique. Ce plan prévoit des protocoles précis d'analyse et de surveillance afin de détecter toute anomalie dans la qualité de l'eau. En cas de pollution avérée, des mesures de réaction immédiate sont prévues : restriction d'usage, fermeture des captages concernés, mise en place de solutions alternatives d'approvisionnement et information rapide de la population.

Concernant le risque d'incendie en forêt, la Municipalité a sollicité le responsable incendie auprès de l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) afin d'organiser une séance d'information pour les autorités communales. La réponse obtenue indique que la création du concept général *Feux de forêt* est en cours de finalisation à la DGE-Forêt ainsi qu'à l'ECA.

Les documents légaux sont en cours d'approbation et devront encore être validés avant d'être présentés aux différents acteurs concernés. Une communication officielle sera déployée une fois ces étapes franchies, mais pour l'heure, la tenue d'une séance d'information est jugée prématurée.

## 4. École – Déchèterie – Voirie – Protection civile

Sandrine Kilchenmann, Municipale

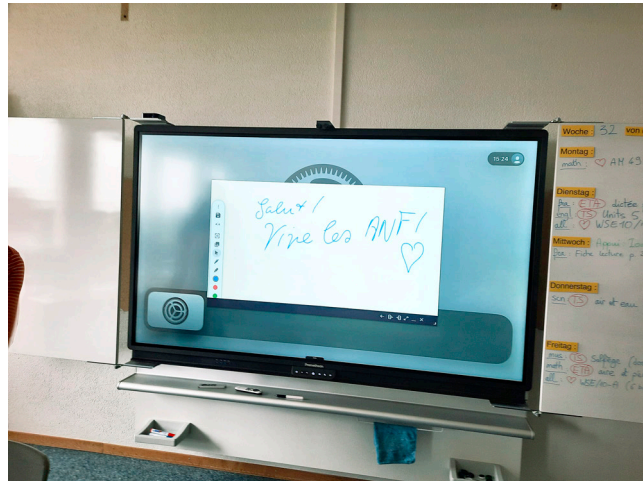
### 4.1.1. Écoles



La grande nouveauté de l'année dernière est le déploiement de l'affichage numérique frontal dans les classes de notre collège. Cette technologie transforme l'expérience pédagogique en facilitant la diffusion d'informations et de ressources en temps réel. Ces écrans interactifs permettent aux enseignants d'intégrer des contenus multimédia variés, rendant les leçons plus dynamiques et engageantes pour les élèves. Grâce à une interface simple, les enseignants peuvent facilement partager des documents, vidéos et exercices interactifs, favorisant l'apprentissage collaboratif.

Il contribue également à la modernisation des infrastructures scolaires, en préparant les élèves à un monde numérique en constante évolution.

Ces travaux, non prévus au budget, auraient pu faire l'objet d'un préavis. Toutefois, dans la mesure où cette installation est une obligation cantonale financée par l'AEE dans le cadre des loyers, la Municipalité a décidé de faire appel à ses pouvoirs de dépassement extrabudgétaire.



À partir de la rentrée 2024-2025, l'ESEP a mis en place des « congés joker » qui peuvent être utilisés par les familles, sans justification, pour maximum 6 demi-journées par année scolaires et à certaines conditions.

Au 31 décembre 2024, l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) comptait 1'041 élèves répartis en primaire (742) et en secondaire (299). Cela représente 20 élèves de moins par rapport au 31 décembre 2023. Les enfants de Gingins sont 87 (-7) à fréquenter les classes primaires et toujours 33 en secondaire. Tous les degrés du primaire sont représentés dans notre Commune.

L'Association intercommunale Enfance et École (AEE), en charge du fonctionnement de l'instruction publique pour les communes d'Asse et Boiron, a poursuivi sa restructuration en mettant en place la grille salariale de la FSAE (Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance). Cette nouvelle grille a conduit à une augmentation des rémunérations, prévue dans le budget. Les comptes de l'année 2024 permettent d'évaluer l'impact de cette évolution.

La commission de gestion de l'AEE a également soulevé la question du taux élevé d'absentéisme parmi le personnel éducatif, qui génère des coûts supplémentaires et complique l'organisation.

#### 4.1.2. Réseau

---

Le succès rencontré par les camps de jour durant les vacances scolaires a débouché sur une nouvelle proposition aux parents, sous la forme d'un accueil vacances assuré par des professionnels de l'enfance. Destinés aux enfants de 4 à 10 ans, avec repas inclus, ces semaines sont placées sous le signe d'activités variées telles que des balades, des ateliers divers, des activités sportives, des jeux, etc...

Dès 2025, cet accueil propose au total cinq semaines dans les structures UAPE de Gingins, Chésereux, La Rippe et Eysins à raison d'une semaine durant les vacances de Pâques, du 22 au 25 avril, trois semaines en été, du 30 juin au 18 juillet et une semaine du 20 au 24 octobre. Les inscriptions se font via le Portail Parents.



#### 4.2. Déchèterie

---

En 2024, l'ensemble des communes vaudoises ont collecté 353'631 tonnes de déchets urbains, soit en moyenne 413,2 kilos par habitant. Parmi ces déchets, 58 % ont été triés, ce qui correspond à 239 kilos de déchets valorisables par habitant.

À Gingins, 179,79 tonnes de déchets ménagers ont été collectées lors des tournées hebdomadaires du lundi matin, puis transférées à l'usine TRIDEL à Lausanne. Ce volume correspond à environ 140 kilos de déchets ménagers par habitant.

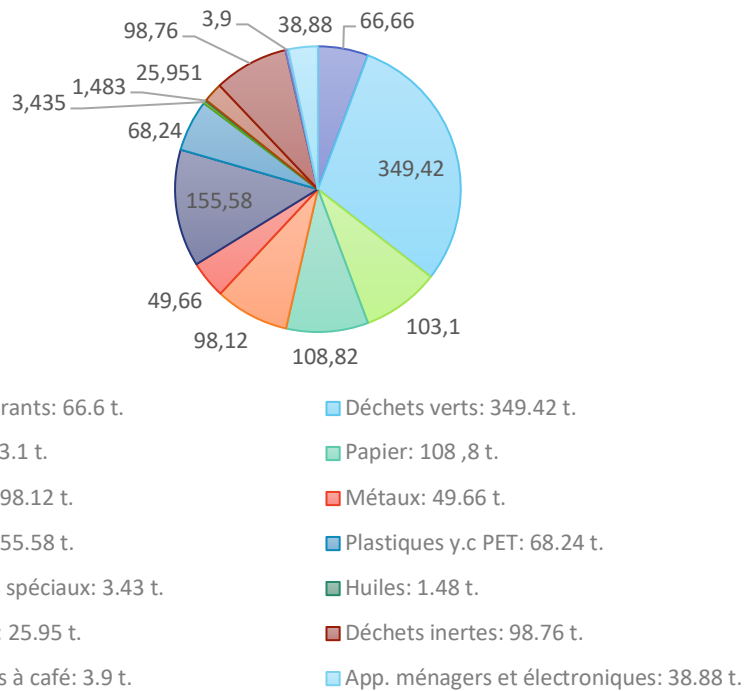
Cette valeur est nettement inférieure à la moyenne cantonale, qui s'élève à 173 kilos par habitant, ce qui témoigne d'un bon comportement de tri au sein de notre population.

Cela reflète l'efficacité des actions menées par la commune :

- efforts de sensibilisation,
- mise à disposition d'infrastructures de tri adaptées,
- accompagnement des citoyens vers des pratiques plus durables.

La déchèterie intercommunale a traité les déchets de 3'958 habitants, répartis selon le graphique ci-après.

## 1'172,009 tonnes de déchets ont été triés à la Déchèterie:



Cela représente tout de même environ 296 kilos de déchets triés par habitant. Et si le poids des capsules de café reste modeste comparé au tonnage global, leur volume n'en demeure pas moins impressionnant : près de 4 tonnes, soit environ 600'000 unités collectées.

La fermeture de l'usine VetroPack à St-Prex, annoncée en mai 2024, a marqué un tournant significatif pour la gestion du recyclage du verre. Le site vaudois traitait environ 100'000 tonnes de verre usagé par année, contribuant à une économie circulaire et locale.

Si le verre provenant de notre déchèterie est toujours acheminé et traité à St-Prex, il est désormais acheminé dans des pays voisins pour y être recyclé. Cette manière de procéder ne change rien à court et moyen terme mais on peut légitimement se poser la question s'il ne serait pas temps de réfléchir à de nouvelles approches en matière d'utilisation du verre, en réutilisant le verre vide plutôt qu'en le recyclant.

### 4.3 Voirie – Ordures ménagères

En juillet 2024, la Municipalité a décidé de rejoindre Chésereux et Trélex dans la collecte des déchets méthanisables. Ces biodéchets, constitués principalement de restes alimentaires et de déchets verts, sont une ressource précieuse pour la production de biogaz et de compost. Leur valorisation permet de réduire les déchets incinérés, de limiter les émissions de CO<sub>2</sub> et de contribuer à une gestion plus durable des ressources. Grâce à cette collaboration intercommunale, les habitants de Gingins peuvent désormais participer activement à cette démarche écologique. La première récolte a eu lieu le 6 mars 2025, marquant ainsi le début d'une nouvelle habitude bénéfique pour l'environnement.



Les conteneurs officiels sont à commander au greffe municipal ou via le formulaire en ligne au prix de CHF 46 pour une capacité de 140 litres ou CHF 52 pour une capacité de 240 litres. La livraison est gratuite. À ce jour, une centaine de conteneurs ont trouvé preneurs.

### 4.4 Protection civile

---

Le bâtiment de la protection civile du district de Nyon (CEP) a bénéficié en 2024 de plusieurs travaux de sécurité et de mise en conformité. Ses eaux usées ont été raccordées à l'APEC, et l'installation de panneaux solaires est actuellement à l'étude. Mais les rénovations ne s'arrêtent pas là : le programme d'amélioration du Centre d'Engagement de Prangins (CEP) s'étend jusqu'en 2027.

Par ailleurs, l'augmentation des catastrophes naturelles a un impact direct sur la protection civile. Un projet du Conseil fédéral prévoit d'élargir l'obligation de servir, portant le nombre d'astreints à 72'000 contre 60'000 actuellement. Désormais, les militaires déclarés inaptes, mais avec au moins 80 jours de service restants, seront affectés à la protection civile, tout comme les personnes astreintes au service civil, qui devront y accomplir une partie de leur engagement.



Et puis, il y a le projet TETRIS, ce vieux serpent de mer qui refait surface à intervalles réguliers. Des discussions sont prévues avec l'ADCV et l'UCV, mais faut-il vraiment se lancer dans un remaniement de la loi cantonale alors que la loi fédérale sur la protection de la population est en pleine révision?

## 5. Routes communales – Éclairage public – Eaux, égouts et STEP – Complexe sportif – Énergies renouvelables

Denis Krebs, Municipal

### 5.1 Routes communales

---

L'année dernière, le rapport de gestion de la Municipalité présentait fièrement le projet de zone 30 déposé auprès de la DGMR et n'attendait plus que le feu vert de la Commission Consultative de la Circulation. L'optimisme régnait, un vent favorable en provenance du Voyer de l'État poussait ce projet dans la bonne direction.



Pour mémoire, la Municipalité a déposé le 6 novembre 2023 son projet de zone 30 qui avait comme objectifs de répondre à une demande des riverains, de sécuriser le cheminement des piétons et d'améliorer le cadre de vie au cœur de village. En juin 2024, le couperet est tombé. Par un vote de 4 OUI, 5 NON et... 3 abstentions (!) la Commission Consultative des Circulation a refusé le projet.

La Municipalité a donc remis l'ouvrage sur le métier et mandaté un bureau spécialisé qui répondra aux exigences posées par le Canton. Pour résumer, la mise en zone 30 de la route cantonale (route de Trélex et route de Chésereux) et de la route de Chiblins doit être liée à la réalisation d'un projet de réaménagement requalifiant celles-ci de manière importante. La Municipalité reste convaincue de la pertinence du projet et entend bien poursuivre ses démarches.

Dans un autre registre, les plaintes des riverains concernant le bruit des cunettes mal scellées n'ont pas été ignorées. Dès la fin de l'année 2024, les employés communaux ont entrepris de les resceller une par une, un travail minutieux qui se poursuit en 2025. Pour celui qui traverse le village en voiture, le fameux « *tadam* » produit par les roues a disparu. Une petite victoire pour le calme du village.

### 5.2 Éclairage public

---

L'éclairage public a fait l'objet des contrôles habituels et a bénéficié d'un entretien courant tout au long de l'année. Aucun événement particulier n'est à signaler. À noter que les arcades de la Maison de commune et le pilier public sont désormais à nouveau éclairés.



### 5.3 Eaux, égouts et STEP

---

#### Service des eaux



Toutes les analyses menées au cours de l'année 2024 se sont révélées conformes aux normes en vigueur. Les analyses d'autocontrôle, obligatoires et prévues par la législation doivent démontrer que l'eau est propre à la consommation. Elles sont placées sous la surveillance du Service de la consommation et des affaires vétérinaires qui a validé le plan d'autocontrôle de notre Commune.

Le plan d'autocontrôle communal comprend un plan des prélèvements (sources, réservoirs, réseaux), la fréquence et le type d'analyses qui sont menées par le laboratoire de la Ville de Lausanne.

Le dossier comprend la traçabilité et une documentation complète des résultats et des actions correctives éventuelles. Une mise à jour régulière du plan est nécessaire selon les évolutions du réseau ou des exigences légales.

La population ginginoise a consommé 137'835 m<sup>3</sup> en 2024 (173'378 m<sup>3</sup> d'eau en 2023), ce qui équivaut à 138 millions de litres. Ramenée au nombre d'habitant, la consommation journalière est de 294 litres (370 litres en 2023).

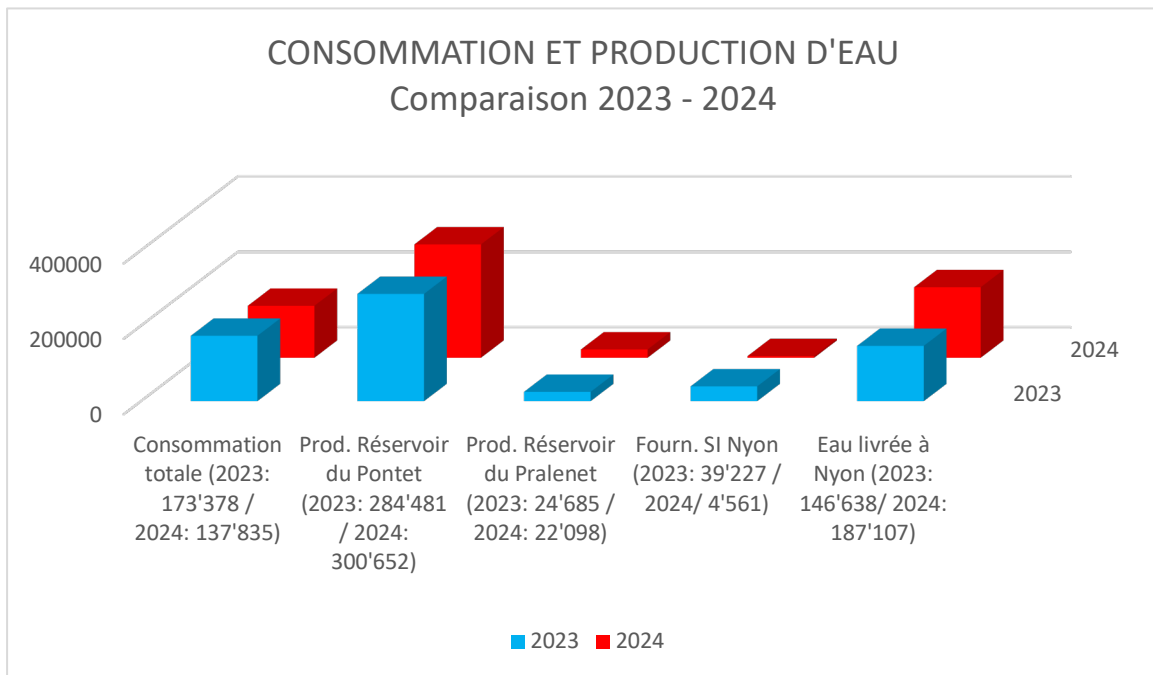
Les conditions printanières fraîches et pluvieuses ont contribué à maintenir des niveaux d'eau suffisants dans les nappes phréatiques et dans nos sources.

L'été n'a pas vécu de période de sécheresse, au contraire. Ces critères météorologiques ont ainsi évité une pénurie d'eau, contrairement aux années précédentes.

Ce qui ne signifie pas que l'eau peut être gaspillée et que des gestes simples à appliquer au quotidien doivent être mis en place chez chacun de nous.

Pour distribuer cet or bleu, nous avons bénéficié de 22' 098 m<sup>3</sup> (24'685 m<sup>3</sup> en 2023) en provenance du réservoir du Pralenet, 300'652 m<sup>3</sup> (284'481 en 2023) du réservoir du Pontet et 4' 561 m<sup>3</sup> (39'227 m<sup>3</sup> en 2023) ont été pompés à Nyon.

Durant la même année, nous avons livré 187'107 m<sup>3</sup> (146'638 m<sup>3</sup> en 2023) d'eau à Nyon.



Les travaux relatifs au Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) continuent d'avancer. Une séance d'information a été organisée pour les propriétaires concernés par le passage des nouvelles conduites. En septembre, l'ECA a confirmé qu'elle allouerait une participation financière pour les mesures N° 1-2 et 3 à hauteur de CHF 1'649'043.- dont CHF 354'544 au bénéfice de la Commune de Gingins.

Et en novembre, la division biodiversité est intervenue dans la procédure en informant qu'elle ne pourrait pas se prononcer sur la réalisation des mesures N° 1, 2 et 3 tant qu'une analyse de protection des sols n'aura pas été menée par un bureau spécialisé. Pour rappel, ces mesures concernent pour la N° 1, le nouveau réservoir du Pontet et pour les mesures N° 2 et 3, les liaisons nécessaires entre les captages, les stations de pompage, la transformation du réservoir de la Florettaz et des chambres de pompage.

Les travaux sont donc suspendus jusqu'à la réalisation de ce concept nature exigé par la division biodiversité, qui engendrera sans aucun doute des coûts supplémentaires.

### Egouts

Les inspections des collecteurs ont été menées dans divers secteurs du village, du printemps jusqu'à l'automne, avec pour objectif d'identifier l'origine des eaux parasites qui engorgent la STEP lors des épisodes de pluie. Ces opérations de contrôle se poursuivront encore pendant environ deux ans afin de garantir la mise en conformité de notre réseau.

Par ailleurs, la vérification des raccordements des bâtiments s'est poursuivie en 2024. Elle est réalisée par notre employé communal et une collaboratrice de HKD Géomatique, sous la supervision du technicien communal. L'achèvement de ces contrôles est prévu pour cette année.

### STEP

Le tracé des conduites destinées à relier la STEP de Gingins à la STEP de Nyon est toujours à l'étude. Un préavis devrait être présenté au Conseil communal dans le courant de l'année.

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés tout au long de l'année mais, heureusement, sans grosse casse.

## 5.4 Complexe sportif

---

**Enfin !** C'est le mot qui résume le mieux le sentiment général au moment du premier coup de pioche marquant le début des travaux de réaménagement du complexe sportif. Dix ans après le dépôt de la motion et un véritable parcours du combattant, le projet a enfin vu le jour.

C'est sous un beau soleil de mars que les autorités communales, accompagnées des membres de la précédente Municipalité, des conseillers communaux, des motionnaires, des architectes et des entreprises mandatées, se sont réunis pour lancer officiellement les travaux. Tous rassemblés autour d'une pioche symbolique, ils ont célébré le démarrage d'un chantier tant attendu.

Les premières étapes se sont déroulées sans encombre : le terrain synthétique a rapidement pris forme, et la construction des vestiaires a débuté. Mais en mai, la météo en a décidé autrement. Des jours de pluie incessante ont saturé le sol d'eau, empêchant sa stabilisation. Il a fallu se rendre à l'évidence : les délais initiaux ne pourraient pas être tenus. Le remblai nécessitant plusieurs mois pour se stabiliser, le chantier a dû être adapté en conséquence.

Parmi les moments marquants du projet, l'installation des poteaux d'éclairage a offert un spectacle impressionnant, réalisée au moyen d'un hélicoptère. Un travail de précision qui a permis de doter le complexe d'un éclairage LED optimal.



Malgré ce contretemps météorologique, une avancée majeure a eu lieu en août avec la mise à disposition du terrain synthétique. Le FC Gingins a pu y organiser ses premiers entraînements, et cette nouvelle infrastructure a même permis d'intégrer une équipe féminine au club. Les écoles et l'UAPE profitent également de ces installations, tout comme les jeunes du village et des environs, qui peuvent désormais jouer toute l'année.

Aujourd'hui, les vestiaires sont sur le point d'être achevés et le chantier destiné aux terrain C et multisports suit son cours. Un projet d'envergure qui, après une longue attente et quelques défis, redonne au complexe sportif toute sa vitalité.

La Municipalité a saisi l'opportunité des travaux de réaménagement du complexe sportif pour procéder à l'installation d'un système d'arrosage automatique sur le terrain de football naturel. Cette décision, bien que réalisée dans le cadre général du réaménagement, ne fait pas partie du préavis N° 55. Elle répond à un double objectif : réduire les coûts importants liés à l'arrosage manuel — qui atteignaient plusieurs milliers de francs par saison, visible dans la rubrique 170.301.1 — et mieux faire face aux épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents et prolongés. Ce nouvel équipement permet également de soulager les employés communaux, parfois mobilisés le soir ou le week-end pour arroser manuellement le terrain. Par ailleurs, le système d'arrosage existant était en fin de vie et ne répondait plus aux exigences d'efficacité et de fiabilité actuelles. Ces travaux, extrabudgétaires, figurent sous la rubrique comptable 170.314.5.

## 6. Finances – Affaires régionales

*Anthony Hinder, Municipal*

### 6.1 Finances – Introduction générale

---

L'exercice 2024 achevé, le temps est venu de dresser le bilan d'une année riche en projets, en défis et en engagements tenus. Les comptes communaux reflètent non seulement des chiffres mais également les choix stratégiques opérés par la Municipalité pour répondre aux besoins de la population, entretenir le patrimoine, investir dans l'avenir et assurer une gestion rigoureuse des deniers publics.

La partie « Comptes » de ce rapport a pour objectif de présenter une vue d'ensemble et concrète, afin de permettre une meilleure compréhension de la situation financière communale sur l'ensemble de l'année 2024. Elle établit un lien entre le budget et met en lumière les choix opérés par la Municipalité au fil de l'exercice.

Et au-delà de l'examen des chiffres, la partie « Comptes » permet d'avoir une lecture claire des résultats financiers en tenant compte des aléas, de montrer la cohérence entre la planification financière et les priorités politiques, justifier les écarts entre les montants budgétés, qu'ils soient dus à des surcoûts maîtrisés, d'opportunités saisies, ou au contraire de projets différés pour de bonnes raisons.

Enfin, la partie « Comptes » donne au Conseil les éléments nécessaires pour comprendre les actions de la Municipalité, car il ne s'agit pas simplement de savoir « si on a tenu les comptes » mais de comprendre comment les dépenses ou les économies s'inscrivent dans un projet plus large pour la Commune.

## 6.11 Vue d'ensemble des finances communales

Le budget initial prévoyait un résultat de fonctionnement légèrement bénéficiaire de CHF 38'300, malgré des investissements stratégiques dans plusieurs projets communaux. En fin d'exercice, les comptes réalisés montrent un résultat nettement meilleur que prévu grâce notamment à une maîtrise rigoureuse des charges propres, des recettes fiscales supérieures aux prévisions et à quelques reports de dépenses d'investissement.

La situation financière de la Commune s'améliore, le niveau d'endettement reste contenu, la trésorerie est stable et la marge d'autofinancement est de CHF 1'567'445. Ces éléments permettent une marge de manœuvre très utile pour les projets futurs.

Le compte de fonctionnement 2024 affiche un excédent de CHF 865'200, provenant des rentrées exceptionnelles.

La présentation détaillée de la partie financière de ce rapport figure à partir de la page 32 du présent rapport.

## 6.12 Gestion des liquidités et optimisation financière

En 2024, profitant d'une situation de trésorerie favorable et de l'absence de dépenses urgentes, la Municipalité a saisi une opportunité intelligente : plutôt que de laisser dormir des liquidités sur un compte non rémunéré, elle a consenti un prêt de 4 millions de francs, à court terme, aux Villes de Sion et de Sierre via la Banque Cantonale du Valais. À la clé : plus de CHF 17'000 d'intérêts pour la commune, sans aucun risque ni impact sur les engagements de la collectivité.

Cette opération témoigne d'une gestion attentive et dynamique des finances communales, où chaque franc est utilisé avec discernement, dans le respect de l'intérêt public.

## 6.2 Affaires régionales

---

### 6.21 AIAB (Association intercommunale Asse et Boiron)

Présidé par François Mathey, le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises en 2024 et s'est prononcé sur trois préavis. Quant au Comité de direction, il a tenu huit séances alors que le bureau du Codir en a tenu 23.

Parmi les faits marquants de l'année 2024, la piscine tient à nouveau la corde. Elle a dû être fermée du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août pour permettre la énième rénovation des cunettes. Avec sept semaines de fermeture estivale, la fréquentation a baissé de plus de 6% par rapport à l'année dernière.

En mai, un incendie s'est déclaré dans une salle de classe du bâtiment A, causé par un court-circuit, les dégâts évalués à CHF 120'875.60 ont été couverts par l'ECA.

Un amortissement supplémentaire a été réalisé pour la place de sports, d'un montant de CHF 63'600.

Outre les préavis comptes 2023 et budget 2025, le Conseil intercommunal a approuvé la demande de crédit d'investissement de CHF 1'910'000 destiné à des travaux d'assainissement sur l'enveloppe extérieure et des travaux de rénovation intérieure de la salle de gymnastique. Il fait suite à la demande de crédit d'étude d'avril 2023 d'un montant de CHF 89'900 et porte le coût total des travaux à CHF 2'000'000.

## 6.22 Région de Nyon

---



Le Conseil intercommunal de Région de Nyon – l'avantage des idées communes – s'est réuni à quatre reprises en 2024 pour des séances ordinaires et pour une séance extraordinaire dédiée au sauvetage de TéléDôle. Douze préavis ont été traités, présentés régulièrement au Conseil communal par son délégué, M. Cédric Gorgerat. Le plus marquant aura sans aucun doute été le préavis DISREN N° 43 destiné à finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA.

Le plan de sauvetage de CHF 2,6 millions a fait l'objet d'un référendum intercommunal. Ses opposants contestaient l'utilisation de fonds publics pour une station de ski déficitaire et de basse altitude, soulevant des doutes sur la viabilité financière du projet. Pour aboutir, le référendum devait recueillir 5892 signatures dans les 37 communes concernées avant le 10 janvier 2025. Cette démarche n'ayant pas abouti, le plan de sauvetage peut désormais être mis en œuvre.

## 6.3 DISREN

---

Pour mémoire, le DISREN est le mécanisme utilisé par Région de Nyon pour cofinancer des infrastructures ou des équipements présentant un intérêt régional. Ce Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise est un fonds auquel les communes, entre autres, peuvent faire appel pour soutenir des projets s'inscrivant dans la stratégie globale de développement régional. Gingins a rejoint le DISREN le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de cinq ans.

Si l'on excepte le sauvetage de TéléDôle mentionné ci-dessus, un seul préavis DISREN a été présenté en 2024 et concernait une demande de crédit de CHF 31'822 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis.

En 2024, la Commune a contribué au financement de plusieurs projets DISREN pour un montant total de CHF 36'866.05, compensé par le fonds dédié (140.480.91). Pour rappel, cette participation peut atteindre chaque année l'équivalent d'un point d'impôt communal. En 2024, la valeur d'un point d'impôt est d'environ 157'500<sup>1</sup>.

Pour les années 2026-2027, une nouvelle réserve a été constituée (140.380.91)

Les projets soutenus sont de nature aussi variée que leur utilité parfois... intrigante. Il arrive en effet que l'on s'interroge sur la pertinence de certaines contributions, au regard des retombées concrètes pour Gingins.

---

<sup>1</sup> La valeur du point d'impôt est calculée selon les recettes fiscales des personnes physiques (revenus et fortune) et le taux communal en vigueur

## 7. Bâtiments communaux – intérêts généraux

Charlotte Connell, Municipale

### 7.1 Bâtiments communaux

---

#### Concours d'architecture

La fin de l'année 2023 et le début de 2024 ont été consacrés à l'élaboration du programme du concours d'architecture. Ce travail préliminaire rigoureux a permis de définir les éléments essentiels à maintenir, ceux à modifier ou à supprimer, en tenant compte à la fois des besoins fonctionnels et des attentes des citoyens, recueillies lors d'un sondage mené à la fin de 2023. Après plusieurs séances de travail approfondies, le programme du concours a été finalisé en mai 2024, puis validé par la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA) en juin, garantissant ainsi son respect des normes les plus exigeantes en matière de concours d'architecture.

Le concours a été officiellement lancé à la fin du mois de juin, et le délai pour la remise des projets était fixé au 1<sup>er</sup> novembre. La Municipalité espérait une quinzaine de soumissions, mais le concours a suscité un intérêt bien plus large, attirant 34 propositions de grande qualité. Celles-ci ont été examinées avec la plus grande rigueur lors de trois journées d'étude par un jury composé d'experts et de représentants communaux.

Le projet lauréat, intitulé « Scène ouverte », a été choisi à l'issue d'une délibération approfondie, prenant en compte plusieurs critères essentiels.

Son respect du programme établi, sa qualité architecturale et sa capacité à valoriser le cœur du village ont été déterminants dans la décision finale.

De plus, la question budgétaire a constitué un critère central : la Municipalité avait clairement défini des exigences financières strictes afin de garantir que le projet retenu soit non seulement esthétique et fonctionnel, mais surtout réalisable dans les moyens de la commune.

Un autre aspect fondamental qui a pesé dans la balance est l'utilisation du bois comme matériau principal. En tant que commune forestière, Gingins attache une importance particulière à la valorisation de cette ressource et à la promotion d'une construction durable et respectueuse de l'environnement. « Scène ouverte » s'est imposé comme la solution la plus équilibrée, capable de répondre à ces exigences tout en proposant un espace de vie polyvalent et convivial.

Le choix de recourir à un concours d'architecture s'est ainsi révélé particulièrement pertinent : il a permis d'obtenir une variété de propositions innovantes, d'assurer une sélection rigoureuse et d'identifier le projet le plus adapté aux besoins de la Commune. Ce processus garantit que la future salle polyvalente, en plus de répondre aux attentes des habitants, s'intégrera harmonieusement dans le paysage communal et favorisera les rencontres et les activités locales.

Désormais, la prochaine étape est déjà en cours : la réalisation de l'avant-projet, qui permettra de définir les coûts précis et d'affiner les détails techniques. Par la suite, une demande de crédit sera présentée, dans le respect du budget communal, afin d'assurer la concrétisation de ce projet ambitieux et essentiel pour l'avenir de notre village.

#### Gérance

La Municipalité a dû faire face à trois résiliations de bail à la rue de Derrière 13. Si l'une d'entre elles a été annoncée suffisamment tôt pour permettre une adaptation du budget 2024, ce ne fut pas le cas pour les deux autres. Ces trois appartements, occupés depuis plus de dix ans, n'avaient fait l'objet d'aucun travaux d'entretien depuis plus de quinze ans.

Deux de ces logements ont nécessité une rénovation complète, incluant la réfection des salles de bains, des cuisines, des sols, des peintures ainsi que des installations électriques. Le troisième appartement, bien que nécessitant moins d'interventions, a tout de même dû être rafraîchi en profondeur, avec notamment une remise à neuf des installations électriques.

Ces rénovations ont fait l'objet d'un préavis de régularisation des dépenses, accepté par le Conseil communal en octobre 2024.

Par ailleurs, la Secrétaire et la Boursière ont suivi, tout au long de l'année, des formations en gérance immobilière auprès de la Chambre vaudoise immobilière à Lausanne. Ces cours leur permettent d'assurer une gestion optimale des biens en location, tant au niveau des contrats de bail que des décomptes annuels de charges.

Dans les autres appartements communaux, divers travaux d'entretien courant ont été réalisés. Désormais, la Municipalité a intégré au budget un montant équivalent à 10 % des revenus locatifs de chaque bien, spécifiquement alloué à ces entretiens, garantissant ainsi un suivi régulier et une meilleure conservation du patrimoine immobilier communal.

### Salle communale et école

Janvier 2024, en plein hiver, par un froid glacial, une conduite d'eau explose, privant l'école et la salle communale de chauffage. Branlebas de combat pour l'administration, les enseignantes, l'ESEP et la Municipalité : il faut reloger tout le monde le temps des travaux qui seront exécutés à une vitesse phénoménale. Le sujet a déjà été évoqué dans le Ginginfo et ce rapport se contente de vous relayer ce qu'en ont pensé les principaux intéressés.

Contraints de quitter leurs classes, les élèves se sont installés là où c'était possible. Ce déménagement improvisé n'a pas été sans conséquences : manque de place, bruit constant des travaux et conditions de travail difficiles. Certains ont apprécié l'absence d'escaliers à monter ou la proximité avec la bibliothèque, mais la majorité a souffert de l'exiguïté et du brouhaha ambiant.

Si une situation similaire devait se reproduire, les avis restent partagés : certains préféreraient rester en classe avec des vêtements chauds, d'autres opteraient pour le déplacement. Mais un point fait consensus, les élèves se souviendront longtemps de cette panne !

Dans les travaux d'entretien courant, des WC ont été remplacés et des travaux de peinture ont été nécessaires suite à l'installation des ANF.

### Maison de Commune

Début mai, la Maison de Commune a été la cible d'une tentative d'effraction, heureusement déjouée par un voisin noctambule rentrant chez lui à ce moment-là. Surpris, les malfrats ont pris la fuite, mais les dégâts sur les portes arrière ont été importants. Une nouvelle serrure de sécurité a été installée, ces travaux ayant été pris en charge par l'assurance. La Municipalité tient à souligner l'action du voisin, qui a été identifié et dûment remercié pour son intervention.

Dans un autre registre, la Municipalité a décidé de remplacer les fenêtres à l'étage. Bien que ces travaux ne soient pas budgétisés initialement, ils se sont avérés indispensables.

En effet, la Municipalité a réintégré la salle de Municipalité pour ses séances hebdomadaires, et les anciennes fenêtres, véritables passoires thermiques, ne permettaient plus un confort adéquat. Notre boursière, au même étage, a ainsi pu remiser écharpe et gros pull durant la saison hivernale.

### Dépendance

La Municipalité a également pris une décision importante concernant la Dépendance communale. Avec le départ du garde forestier, ces locaux – composés de trois bureaux, d'une salle de conférence, d'une cuisinette et de sanitaires – n'étaient plus occupés qu'une ou deux fois par semaine. Il était absurde de laisser un tel espace sous-exploité. La Municipalité a donc opté pour sa mise en location.

Depuis, un cabinet de soins s'y est installé, géré par deux habitantes du village. À terme, il est prévu que d'autres praticiens les rejoignent, contribuant ainsi à l'offre de services locaux et à la dynamisation du centre du village.

### Auberge de La Croix-Blanche

Des travaux de menuiserie ont été nécessaires, notamment pour le réglage des fenêtres et portes-fenêtres, le remplacement de certains joints et surtout, pour fournir et renforcer les pieds de lits et des commodes, le fournisseur d'origine ayant déposé le bilan. Ces travaux ont engendré des charges supplémentaires non budgétisées (354.314.1)

### Rue de Derrière 13

La Municipalité avait mis au budget un montant de CHF 30'000 pour la rénovation des communs, comprenant les luminaires, les sols et les murs. Toutefois, les travaux consécutifs aux trois résiliations mentionnées plus haut ont été prioritaires et ces rénovations n'ont pas pu être réalisées en 2024.

Une expertise sur le système de ventilation a été réalisée, dans le but d'identifier la provenance d'odeurs et de refoulement constatés principalement à l'auberge. Les conclusions de cette expertise laissent à penser que d'onéreux et conséquents travaux devraient être réalisés pour remédier à ce problème qui trouve son origine dans la conception de l'installation il y a plus de 10 ans.

Enfin, la Municipalité a procédé au remplacement du lave-verres de l'auberge de La Poste, hors d'usage après plus de dix ans de service. Compte tenu de son ancienneté, il a été jugé plus pertinent d'investir dans un nouvel appareil plutôt que de tenter une réparation incertaine, qui n'aurait offert aucune garantie de fiabilité à long terme.

Cette dépense, rendue nécessaire par l'usure du matériel, s'inscrit dans le cadre de l'entretien courant des équipements de l'établissement (355.313.3)

### Abri PC

La Municipalité a profité d'utiliser les fonds des contributions de remplacement liés aux abris de protection civile pour effectuer divers travaux dans l'abri de la protection civile, tels que des travaux de peinture, le remplacement de matériel, et des travaux d'électricité, en cours. Ces initiatives ont reçu l'accord du Canton pour être financées via ces fonds. Un décompte sera établi à la fin des travaux.

Les contributions de remplacement sont des montants versés par les propriétaires qui, lors de nouvelles constructions, ne réalisent pas d'abris de protection civile. Ces fonds sont destinés à financer la construction d'abris publics et la rénovation d'abris publics et privés. Le fonds, actuellement aux mains de la Commune, devra être restitué au Canton en 2025.

## 7.2 Intérêts généraux

---

Les traditionnelles manifestations organisées par la Municipalité se sont déroulées tout au long de l'année. Il y a eu la soirée d'accueil des nouveaux habitants en février, autour de la traditionnelle fondue et à laquelle ont participé les sociétés locales pour présenter leurs activités.

Le 1<sup>er</sup> août, organisé au Moulin de Chiblins, a donné l'occasion à chacun de profiter à nouveau de ce lieu traditionnel en musique, autour d'un repas. La contribution demandée aux citoyens a permis de soutenir l'association du Moulin, dont un des objectifs est de maintenir actif le musée de l'agriculture, activité qui génère des frais non négligeables d'entretien et préservation. De plus, l'introduction d'une inscription payante, même modeste, a permis de limiter les pertes liées au repas car elle a garanti la présence des personnes inscrites.

La fenêtre de l'Avent de la Municipalité a accueilli la Fanfare de Nyon et... plus de 400 personnes à la salle communale le dimanche 1<sup>er</sup> décembre. On a manqué de pommes-de-terre mais toutes les personnes présentes s'accordent à dire que c'était une magnifique soirée !

Pas de sortie des Aînés en septembre, mais un Noël agendé début décembre et cette année, nos Aînés ont été embarqués à la Nouvelle-Orléans pour une soirée mémorable durant laquelle ils ont assisté à un magnifique spectacle dédié à Louis Armstrong et mangé « américain ». C'était l'Amérique, celle d'avant...

On peut également citer et remercier Gingins mon Village qui a organisé diverses manifestations pour petits et grands. La chasse aux œufs à Pâques, la soirée disco en mai, la fête de la musique en juin, le pique-nique en septembre, Halloween en octobre et enfin, la Saint-Nicolas et les fenêtres de l'Avent en décembre.

La Municipalité remercie sincèrement toute l'équipe de bénévoles de Gingins mon Village pour le travail effectué tout au long de l'année et qui permet à notre village de partager tous ces bons moments de convivialité.

Pour conclure ce chapitre festif, n'oublions pas tous les autres événements organisés par nos sociétés locales (lotos, soirée jeux de société, matchs aux cartes, tournois de foot, etc.) avec une mention particulière aux Vieux Lézards qui nous ont offert Djal à l'occasions de leur Soirée du Rire.

## 8. Forêts & Pâturages – SDIS – Police

Fabien Joly, Municipal

### 8.1 Forêts et Pâturages

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Commune de Gingins gère ses forêts de manière autonome, en collaborant avec le Groupement forestier La Dôle ainsi que d'autres prestataires spécialisés. Une gestion rigoureuse a été mise en place, tant sur le plan opérationnel qu'administratif. Chaque trimestre, des réunions sont organisées avec le garde forestier, qui informe la Municipalité des travaux à venir, de leur coût et de leur nécessité.



Nos forêts souffrent. Les bostryches prolifèrent, rendant indispensable l'abattage des arbres infestés pour tenter de freiner leur progression. Pourtant, ce combat semble inégal : les changements climatiques bouleversent nos paysages et la forêt que nous connaissons aujourd'hui est en train d'évoluer. Il faut l'admettre, de nouvelles essences prendront progressivement place sur les pentes du Jura.

Sur le plan financier, cette première année de gestion communale a été positive. Mais il convient de rester prudent dans l'interprétation des résultats. Les recettes importantes enregistrées en 2024 s'expliquent en grande partie par la quantité exceptionnelle de bois disponible à la vente fin 2023.

À noter que le budget 2024 avait été estimé de manière assez approximative, la reprise de la gestion directe étant encore récente. L'encaissement de plus de CHF 161'000 de recettes liées à la vente de bois, combiné à une exploitation moins coûteuse que prévu, a permis d'obtenir un résultat particulièrement favorable.

En parallèle, la participation cantonale a connu une forte baisse, passant de près de CHF 129'000 en 2023 à un peu plus de CHF 31'000 en 2024. Cette diminution s'explique par le fait que le salaire du garde forestier n'est désormais plus pris en charge par la Commune. Le canton ne verse donc plus la participation qui comprenait sa part salariale. Aujourd'hui, la Commune rétribue le garde trimestriellement, selon un tarif fixé dans la convention signée avec le Groupement forestier. La participation cantonale se limite désormais aux subventions ponctuelles.

Il serait donc prématuré de tirer des conclusions définitives quant à la pertinence du choix de reprendre la gestion forestière au niveau communal plutôt que d'adhérer au groupement forestier. Il faudra observer les résultats sur deux à trois exercices pour disposer d'une vision réellement représentative et évaluer durablement les effets de cette stratégie.

Il est important de noter que le groupement forestier a également connu une bonne année, ce qui pourrait influencer indûment les comparaisons faites sur la seule année 2024. L'objectif principal de la Municipalité reste de gérer au mieux plutôt que de générer un bénéfice, ce qui souligne une approche orientée vers la durabilité et la responsabilisation dans la gestion des ressources forestières.

Un arbre, cependant, ne sera plus jamais coupé : le sapin de Noël. Peut-être l'avez-vous déjà remarqué ?

Fin 2024, la Municipalité a décidé de couper le cerisier japonais, malade et depuis quelques semaines, un nouveau pensionnaire s'est installé devant la Maison de Commune, au Petit Parc. Ce jeune et modeste sapin de Noël est appelé à grandir et à embellir notre village chaque hiver et deviendra, à terme, un majestueux emblème des fêtes.

Enfin, du côté des pâturages, l'année 2024 a été marquée par un projet d'envergure à La Dôle : l'adduction d'eau et la rénovation du chalet d'alpage. Le préavis a été déposé en décembre 2024.

## 8.2 SDIS Nyon-Dôle

---

L'événement marquant de l'année reste sans conteste le départ du SDIS Nyon-Dôle de Gingins, qui a rejoint ses nouveaux quartiers dans le bâtiment multifonctions de Chésèrex. Une petite cérémonie a été organisée à l'automne pour marquer ce tournant, et les locaux laissés vacants ont été réaffectés à la voirie, répondant ainsi à un réel besoin.

C'est une véritable page qui se tourne pour les pompiers de Gingins.

Sur le plan opérationnel, le SDIS Nyon a été sollicité à 581 reprises en 2024, soit une année record depuis sa création en 2014 (390 interventions). Ces interventions se répartissent comme suit : 96 incendies, 21 accidents de la circulation, 60 sauvetages de personnes ou d'animaux, 113 pollutions aux hydrocarbures, 7 interventions chimiques, 159 inondations, 60 alarmes automatiques et 70 missions diverses, incluant des fuites de gaz, des odeurs suspectes ou encore des chutes de matériaux et d'arbres.

Le site de Bonmont a, quant à lui, été mobilisé à 23 reprises, dont 8 interventions spécifiquement sur la commune de Gingins.



## 8.3 Police

---

L'année dernière, la Municipalité annonçait dans son rapport que la tolérance sur le stationnement était terminée. Un second préposé à la LCR a été formé et surveille très régulièrement les parkings communaux. Les comptes sont formels, le disque de stationnement reste encore un concept très mystérieux pour certains automobilistes...

Les bâtiments communaux bénéficient, en fin de semaine et le week-end, d'une surveillance assurée par une société privée, qui effectue plusieurs rondes nocturnes. Cela n'a malheureusement pas dissuadé un esprit malveillant de taguer les panneaux installés à la place des anciennes cases postales, sitôt repeints par nos employés.

Face à ce type d'incivilités répétées, la Municipalité réfléchit à la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur certains lieux jugés sensibles. Consciente du cadre légal strict en la matière, elle va déposer un préavis visant à adopter un règlement communal en matière de vidéosurveillance, condition préalable et indispensable avant toute installation de caméras.

Cette démarche permettra d'envisager les moyens les mieux adaptés pour protéger l'espace public et les biens communaux.

Par ailleurs, nous rappelons que le poste mobile de la gendarmerie stationne chaque mois devant l'administration communale. Ce service de proximité permet aux habitants de se renseigner sur la prévention, de déposer plainte, de signaler la perte d'un document d'identité ou encore d'accéder à diverses informations utiles. Les gendarmes assurent également une présence régulière dans le village, patrouillant à pied et parfois à vélo. Le pilier public et le site communal informe du passage du poste mobile.

## **9. Urbanisme – Construction – Cours d'eau – Parc Jura vaudois**

*Léia Eljamal Fehr, Municipale*

### 9.1 Urbanisme

---

Après d'innombrables échanges, correction, prises en compte des oppositions à l'enquête publique, la Municipalité a mis à l'enquête complémentaire le PACom en fin d'année 2024. Certaines oppositions ont été maintenues, d'autres ont été retirées et une nouvelle opposition a été déposée suite à cette enquête.

La procédure est donc toujours en cours mais la Municipalité a bon espoir de déposer le préavis dans le courant de cette année.

Lors de l'établissement du budget 2024, l'avenir professionnel de notre technicien communal n'était pas encore connu avec certitude. La Municipalité, anticipant une possible retraite au 1<sup>er</sup> juillet, avait inscrit au budget la moitié de son traitement annuel. En parallèle, une enveloppe plus importante avait été prévue dans le poste « Honoraires et frais d'expertise », dans l'idée de pouvoir recourir à des prestations externes si nécessaire.

Or, M. Pierrehumbert a finalement exprimé le souhait de poursuivre sa carrière et un nouveau contrat de travail a été signé pour une durée d'une année. Libéré des cotisations à la caisse de pension, il travaille désormais à un taux d'activité de 50 %, en assurant une présence régulière tant dans les bureaux que sur le terrain.

Ce choix, que la Municipalité a salué, explique l'écart entre les prévisions budgétaires et les comptes. Il reflète aussi une réalité plus fondamentale : l'expertise et l'engagement de notre technicien communal restent aujourd'hui encore indispensables. Sa connaissance fine du territoire, son suivi rigoureux des chantiers et sa disponibilité au quotidien sont des atouts que même les meilleures prestations externes ne sauraient remplacer totalement.

### 9.2 Constructions

---

La Municipalité a délivré 15 permis d'habiter ou d'utiliser et 17 permis de construire en 2024, ainsi que plusieurs autorisations simplifiées pour l'installation de panneaux solaires.

La demande d'installation de pompes à chaleur fait toujours l'objet d'une analyse par le Service technique intercommunal en raison de la complexité des données à traiter. Si tout est conforme, la Municipalité délivre une simple autorisation ; cas contraire, le dossier doit être étayé et est traité selon la procédure d'enquête 72D RLATC, avec avis aux voisins.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Commune est « cliente » du Service technique intercommunal, suite à la dissolution de l'association de communes décidée par le Conseil d'Etat en 2023. Ce changement s'est traduit par l'établissement d'un contrat entre la Commune de Gingins et le STI. Les procédures de traitement de dossier n'ont quant à elles pas changé.

### 9.3 Cours d'eau

---

Le projet de renaturation du Bam, qui devait progresser au cours de l'année, a connu un ralentissement en raison du départ de l'ingénieure en charge, suite à son congé maternité.

Pour rappel, la Commune a l'obligation de sécuriser ses cours d'eau afin de prévenir les risques de crues, susceptibles d'endommager les habitations. L'Office fédéral de l'environnement et la DGE ont émis des directives en ce sens, et il est important de considérer ces risques et d'intervenir si nécessaire pour limiter les crues.

Les travaux de protection s'étendront depuis le haut du Pralenet jusqu'au croisement de la route de Trélex et de St-Cergue.

Le projet prévoit la création d'un bassin de rétention, l'agrandissement des collecteurs et la remise à ciel ouvert d'une partie du ruisseau afin de lui redonner, autant que possible, ses caractéristiques naturelles.

Ces aménagements seront financés à hauteur de 95 % par des subventions, avec une possibilité d'aide complémentaire couvrant les 5 % restants.

### 9.4 Parc Jura vaudois

---

Un seul projet, mais pas des moindres, a été mené en 2024 par le Parc Jura vaudois.

Conformément à la loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysage (LPrPNP), entrée en vigueur début 2023, les communes disposent de cinq ans pour établir un inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale présents sur leur territoire. Le Parc Jura vaudois a joué un rôle de soutien et de conseil, en coordonnant la réalisation de notre inventaire et en accompagnant la Municipalité dans sa mise en œuvre.

Cet inventaire est terminé et doit encore être validé par le Canton.

Notre Commune abrite 27 arbres potentiellement remarquables dont la plupart sont situés sur des



parcelles privées. Une fois l'inventaire validé par le Canton, ces arbres passeront sous sa responsabilité et seul le Canton pourra autoriser leur abattage. À noter toutefois que les propriétaires pourront demander des subventions cantonales pour les soins éventuels ou des diagnostics sur l'état sanitaire de ces arbres. Une information complète sera transmise en temps voulu aux propriétaires concernés.

## 9.5 Transports publics

La Commune de Gingins participe au Fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. Ce nouveau fonds a pour vocation de répondre aux besoins de la population et aux enjeux de transition écologique de la mobilité. Il encourage le report modal vers des solutions de mobilité collective et accompagne les communes et les transporteurs dans la mise en place de véhicules innovants et moins polluants. Les coûts de ce fonds est estimé à CHF 90 par habitant sur 10 ans et comprends trois axes de travail :

1. Exploitation
2. Marketing
3. Innovation

Ce qui intéresse particulièrement notre Commune est la mise en place d'une ligne de bus transversale « Pied du Jura » qui pourrait permettre à nos habitants de rejoindre Nyon via la gare de Trélex, nettement plus rapidement qu'avec le bus de la ligne 815. Une étude de faisabilité a d'ailleurs été menée par Région de Nyon en 2022. Malheureusement, certaines communes desservies dans le cadre de cette offre n'ont pas souhaité poursuivre la démarche en raison d'un surcoût financier. Toutefois, les réflexions se poursuivent pour trouver de nouvelles alternatives, telle que la mise en place d'un service de transport à la demande par exemple.



A souligner également que ce nouveau programme ne permettra plus de financer des mesures d'aménagement alors que c'était le cas dans le cadre du programme précédent.

La ligne 815 Gingins-Nyon a bénéficié de plusieurs changements en 2024. Il est maintenant possible de rentrer à Gingins du lundi au samedi à 23h30.

Quatre allers-retours supplémentaires ont été ajoutés le dimanche, entre 6h00 et 23h00 (au lieu de

20h00). Ensuite, la cadence au quart d'heure a été mise en place entre la gare de Nyon et le centre commercial de Signy. Enfin, la première liaison matinale a été avancée de 20 minutes, ce qui permet d'arriver à Genève et Lausanne avant 6h30 et pour les noctambules, il est possible de rentrer avec un dernier départ à 1h30, les vendredis et samedis soir.

À noter également que depuis l'entrée en vigueur du nouvel horaire CFF en décembre 2024, certaines correspondances ont été modifiées. Si la liaison avec le Léman Express reste adéquate, les correspondances avec les grandes lignes nécessitent désormais des temps d'attente plus longs qu'auparavant, ce qui peut engendrer des désagréments pour les usagers.

# Les comptes

## 10. Vue d'ensemble

---

L'exercice 2024 se distingue par des résultats financiers particulièrement solides, portés par une hausse spectaculaire des recettes fiscales. Avec un total de plus de CHF 12.3 millions encaissés, les revenus fiscaux dépassent largement les prévisions budgétaires et permettent de couvrir un niveau de charges en augmentation, sans compromettre la stabilité financière de la commune.

Dans le détail, les impôts sur le revenu et la fortune progressent respectivement de 23.5% et 21.1%, reflet d'une population contribuable à la fois stable et dynamique. Mais c'est surtout l'impôt sur les successions et donations, totalement imprévisible, qui crée la surprise avec un montant exceptionnel de CHF 1.7 million, contribuant largement à l'excédent.

Côté dépenses, les charges totales franchissent la barre des CHF 16 millions. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des contributions à la péréquation intercommunale, qui dépasse désormais CHF 9 millions, absorbant à elle seule près des ¾ des recettes fiscales.

Malgré cela, la Commune parvient à maintenir un bon niveau d'autofinancement, et à réaliser des amortissements conformes aux prescriptions légales. La situation permet d'envisager l'avenir avec sérénité, tout en restant vigilants face aux incertitudes fiscales et aux évolutions du système de péréquation, notamment l'entrée en vigueur de la NPIV dès 2025.

En prévision de la mise en route de MCH2, la Municipalité a décidé de faire un grand ménage dans les comptes. Plusieurs fonds de réserve qui n'avaient plus de raison d'être ont été supprimés, et des amortissements extraordinaires ont été effectués partout où cela était possible. Cette démarche permet de repartir sur des bases claires et saines avec le nouveau modèle comptable.

Comme chaque année, des commentaires en bleu figurent dans les comptes pour clarifier ou expliquer certains éléments. D'autres sont listés en pages 40 et 41, rubrique par rubrique, afin de fournir des explications supplémentaires pour une meilleure compréhension.

En résumé, 2024 aura été une année faste, certes atypique, mais pleinement maîtrisée sur le plan budgétaire. Reste à transformer cette bonne conjoncture en investissements utiles, durables et stratégiques pour la commune.

## 11. Revenus communaux

---

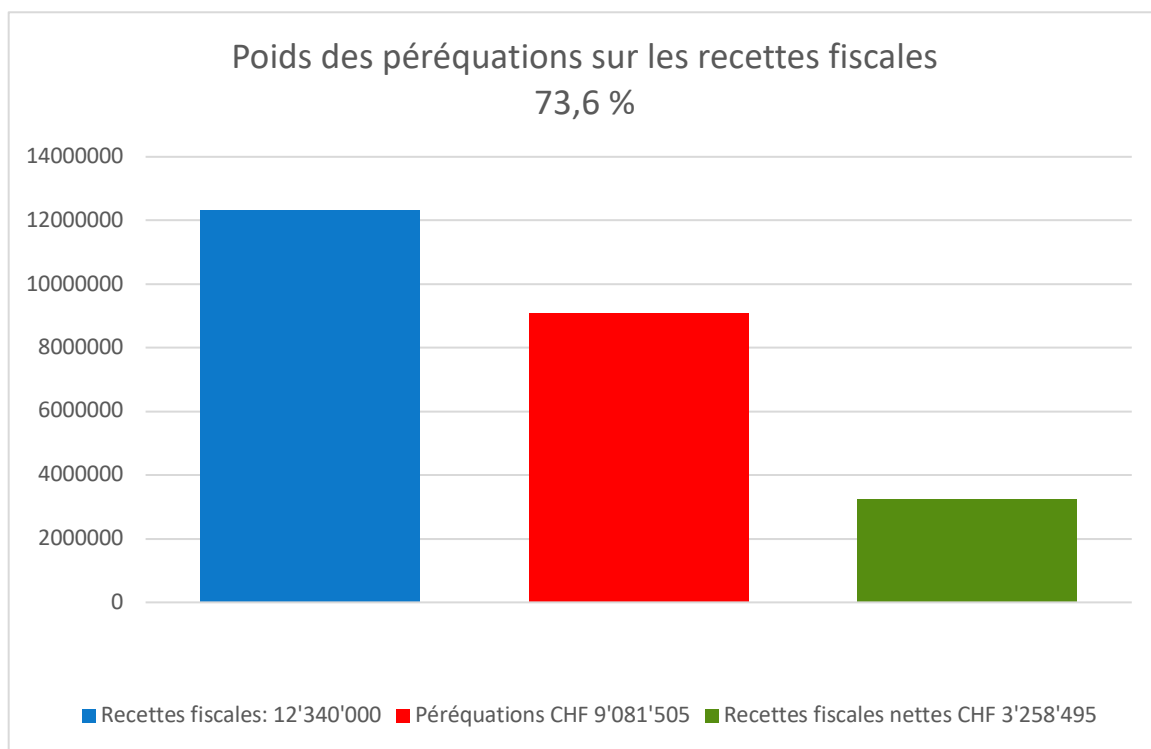
Alors que le budget, établi avec prudence, tablait sur des rentrées de l'ordre de CHF 8'400'000, ce sont finalement plus de CHF 12'340'000 qui ont alimenté la caisse communale.

L'année 2024 se caractérise par une hausse marquée des recettes fiscales, notamment grâce à un pouvoir de contribution en progression et à l'arrivée d'un contribuable important désormais domicilié à titre principal dans la commune. Les revenus imposés atteignent CHF 6'067'000 en 2024, contre CHF 4'914'000 en 2023, tandis que la fortune génère CHF 3'450'000, en nette augmentation par rapport aux CHF 2'850'000 de l'année précédente. Cette embellie fiscale, bien que significative, a été éclipsée par la véritable surprise de l'exercice : un montant exceptionnel de CHF 1'715'000 encaissé au titre de l'impôt sur les successions et donations.

Si ce dernier relève sans équivoque d'une situation ponctuelle, les hausses constatées sur les revenus et la fortune pourraient, en partie, se maintenir — bien qu'il convienne de rester prudent, notamment au vu du profil du contribuable concerné, dont la présence pourrait ne pas s'inscrire dans la durée.

Ce résultat flatteur ne saurait pour autant susciter un enthousiasme débridé. L'impôt sur les successions et donations, par nature totalement imprévisible, ne peut être ni anticipé ni planifié. La Municipalité s'en réjouit donc avec la retenue qui s'impose. Car si les recettes fiscales ont franchi un cap impressionnant, leurs implications doivent être analysées avec lucidité : si elles permettent, certes, de consolider les finances communales — notamment par le remboursement de certains emprunts à court terme — elles entraînent aussi une conséquence immédiate et bien moins réjouissante, à savoir une hausse substantielle de la contribution de la commune aux différents mécanismes de péréquation (péréquation directe, cohésion sociale, réforme policière).

Autrement dit : plus on reçoit, plus on reverse. Et les acomptes déjà versés ne suffiront pas à couvrir une facture finale qui s'annonce revue nettement à la hausse.



Les autres revenus issus des loyers, diverses taxes et participations se montent à un peu plus de CHF 2'366'000, stables par rapport à l'année précédente.

## 12. Charges communales

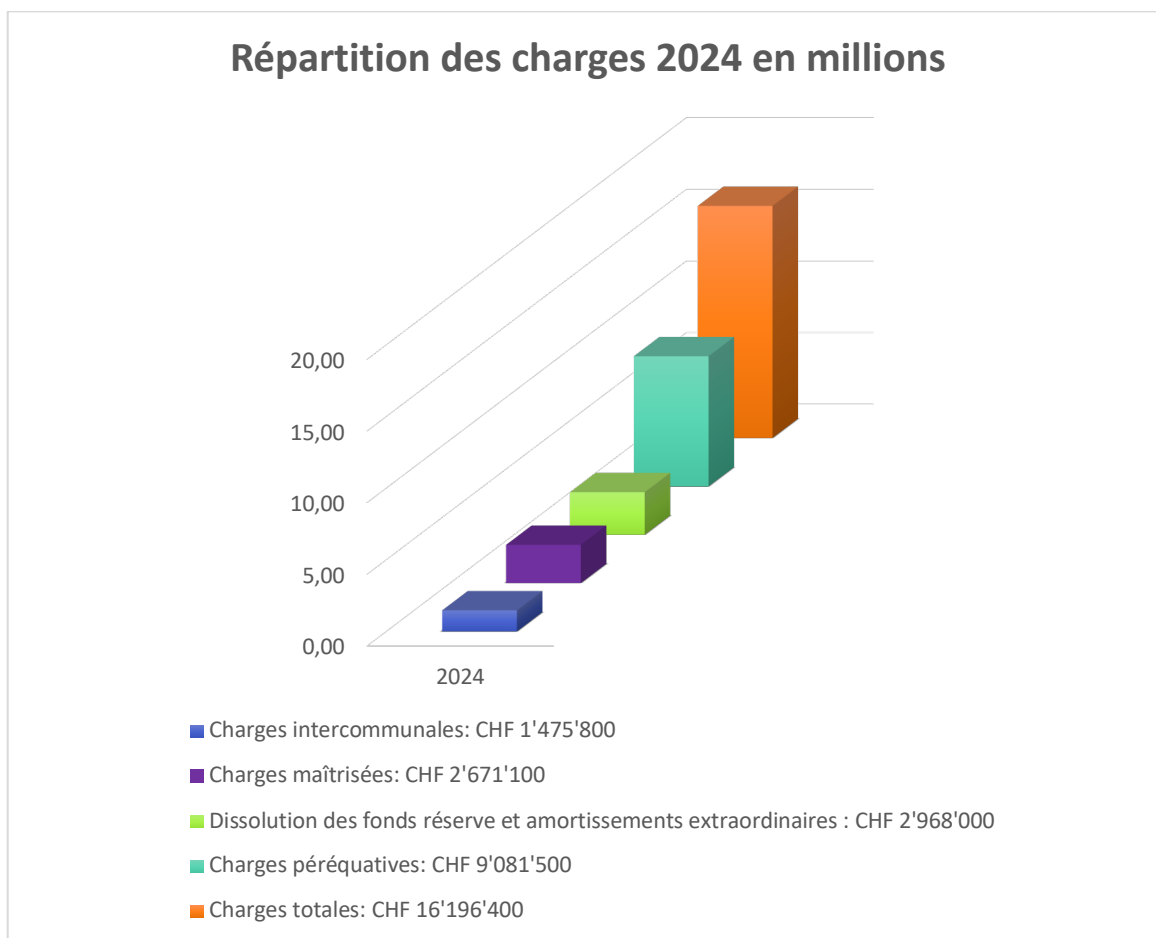
---

Le graphique ci-dessous met en lumière la répartition des charges communales de l'année 2024, qui se déclinent en trois grandes catégories de charges effectives :

- Les charges péréquatives (péréquation directe, cohésion sociale et réforme policière)
- Les charges intercommunales ou intercantionales qui regroupent à la fois les associations intercommunales, les participations à différents services cantonaux ou encore les diverses paroisses.
- Les charges maîtrisées, c'est-à-dire celles que la Municipalité peut planifier, ajuster voire négocier en fonction des priorités.

et

- La dissolution des fonds de réserve et les amortissements extraordinaires, qui viennent s'ajouter aux charges. Ces opérations sont des écritures comptables internes qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie mais servent à ajuster les comptes en fonction de la stratégie financière de la Commune ou des exigences légales (MCH2).



### 13. Fonctionnement

Sans surprise, le domaine **Finances** constitue le pilier de l'équilibre budgétaire communal. Les revenus, issus principalement de la fiscalité, y atteignent un niveau très élevé (plus de 12 millions), tandis que les charges restent relativement contenues. Ce solide excédent permet de soutenir d'autres secteurs, structurellement moins rentables mais essentiels au service public.

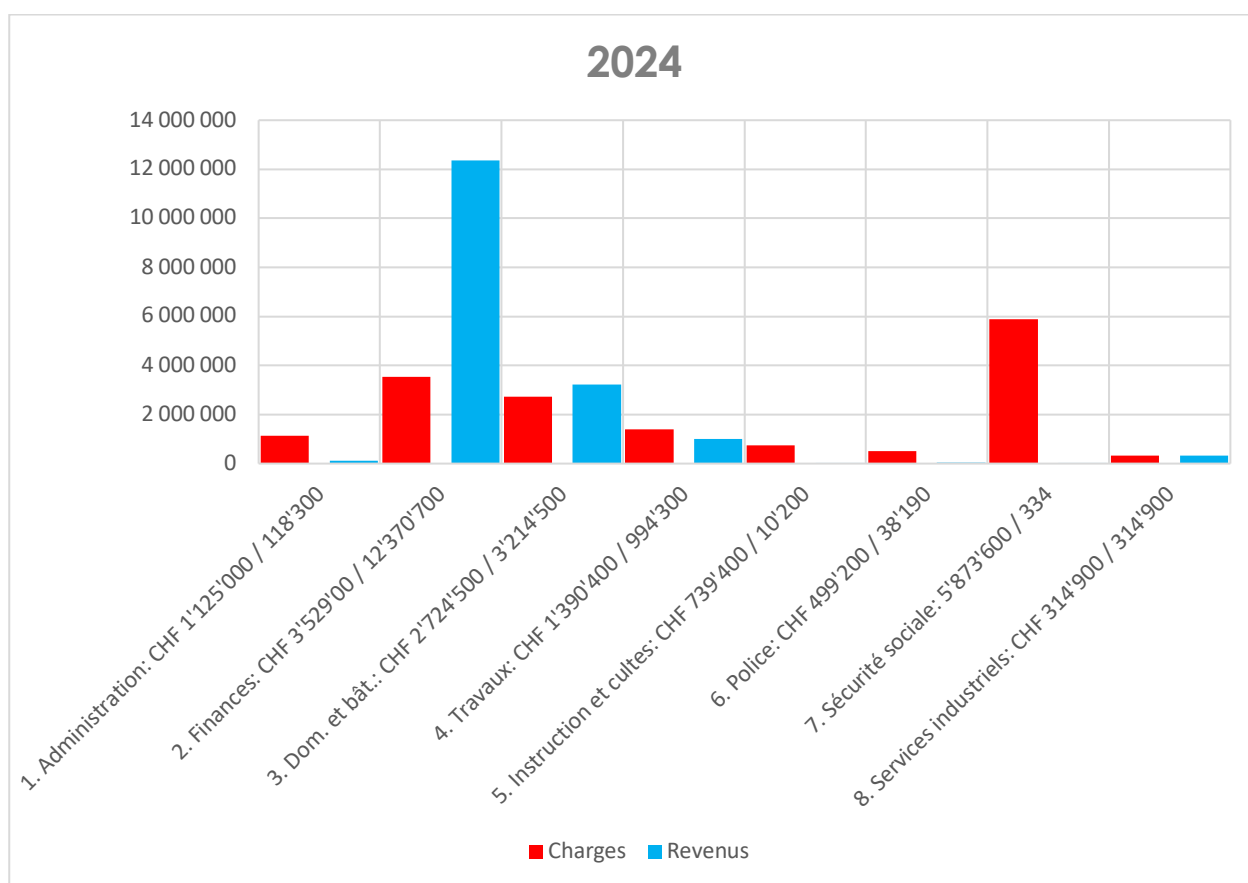
Les **Domaines et bâtiments** sont bénéficiaires tandis que les **Travaux** ainsi que **l'Instruction et les cultes** affichent un niveau de charges supérieur aux revenus, mais dans des proportions attendues. Certaines de ces prestations, souvent peu génératrices de recettes, reflètent l'engagement de la Commune pour le cadre de vie, l'entretien du patrimoine et la formation.

Les charges liées à la **Sécurité sociale** sont importantes et les revenus quasi inexistants, ce qui traduit la nature même de ce domaine : la solidarité communale s'exerce ici sans contrepartie financière directe.

Les services de **Police** et d'**Administration** génèrent peu de revenus, mais remplissent des fonctions indispensables. Leur financement repose donc sur la capacité de la Commune à produire des excédents ailleurs, notamment via le domaine financier.

Enfin, les **Services industriels** (eau, déchets, etc.) sont équilibrés, avec des charges globalement couvertes par les revenus liés aux prestations fournies et le recours aux fonds de réserve.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des charges et des revenus de la Commune selon les huit grands domaines d'activité.



## 14. Amortissements et provisions

---

L'exercice 2024 a été mis à profit pour anticiper la transition vers la nouvelle norme comptable harmonisée MCH2, qui entrera en vigueur en 2026. Dans cette perspective, la Municipalité a entrepris un travail de clarification et de simplification de rubriques comptables.

Les amortissements ont été comptabilisés conformément aux principes en vigueur, avec pour objectif de solder, dans la mesure du possible, les actifs encore amortissables selon MCH1. Le montant total des amortissements effectués en 2024 s'élève à CHF 2'968'000.

Cette démarche vise à éviter des incohérences lors du passage à MCH2 et permettra également d'adapter plus facilement les durées d'amortissement exigées par le nouveau modèle comptable. En parallèle, la Municipalité a procédé à un examen approfondi des provisions existantes et des différents comptes de réserve avec pour objectif de :

- Supprimer les provisions qui ne répondent plus aux critères comptables reconnus
- Dissoudre ou réaffecter les réserves « historiques »

Ce processus permet de poser les bases conformes et claires aux exigences de MCH2. C'est un choix d'anticipation dicté par un respect des principes de transparence. Ce travail préparatoire constitue une étape importante vers la migration souhaitée au niveau cantonal et garantit à la Commune une transition fluide et maîtrisée vers MCH2.

## 15. Péréquations

---

Sans surprise, notre belle performance fiscale se répercute sur notre contribution aux péréquations intercommunales. Nos acomptes initiaux, basés sur les prévisions de l'année précédente, seront largement inférieurs au montant définitif que nous devons verser. C'est le revers de la médaille : plus on encaisse, plus on paie.

En 2024, la « solidarité cantonale » a demandé à Gingins un effort de plus de CHF 9 millions au total. La cohésion sociale fait un bond vertigineux et explose le budget prévu à CHF 3'252'192 pour atteindre CHF 5'598'639. Une différence de plus de CHF 2,3 millions, pour laquelle la Municipalité envisage de déposer un nouveau recours, comme elle l'a déjà fait dans le passé.

Ce bond spectaculaire reste difficilement explicable par des éléments concrets de variation démographique ou sociale. Il interpelle sur la lisibilité des mécanismes en vigueur, et surtout sur la capacité des communes à anticiper leurs charges.

La péréquation directe dépasse elle aussi les prévisions, passant de CHF 2'352'300 au budget contre CHF 3'172'754 dans les comptes. Là encore, le succès fiscal évoqué précédemment se paie comptant...

Enfin, la participation communale à la réforme policière est passée de CHF 260'831 au budget à CHF 310'112. Une hausse plus modeste mais constante.

L'année 2024 marque la fin d'un cycle, car dès 2025, le système actuel de péréquation laisse la place à la NPIV – la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise.

Présentée comme plus équitable, plus lisible et mieux adaptée aux réalités communales, cette réforme fait naître autant de questions que d'espoir. L'enjeu sera de voir si la nouvelle mécanique tient ses promesses de modération ou si elle poursuivra dans la lignée de ces hausses.

Ces charges ont un impact considérable sur la marge de manœuvre de la Commune. Elles représentent un transfert plus que conséquent des ressources vers le Canton, sans retour financier. La Municipalité reste attentive à l'évolution de ces mécanismes qui affectent la capacité de la Commune à financer ses propres projets, malgré une situation financière saine. Elle continuera à défendre les intérêts de Gingins avec vigilance.

## 16. Investissements soumis à préavis

---

En 2024, la Commune a poursuivi la réalisation de plusieurs projets d'investissement, pour un montant total d'environ **CHF 3'066'000**. La trésorerie courante a permis de financer l'ensemble de ces investissements, à l'exception du Préavis N° 55 – Réaménagement du complexe sportif, pour lequel un emprunt de CHF 3,5 millions a été contracté. Il convient toutefois de préciser que la totalité de cet emprunt n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2024, les travaux s'étalant sur plusieurs phases.

Les investissements réalisés au cours de l'année se répartissent comme suit :

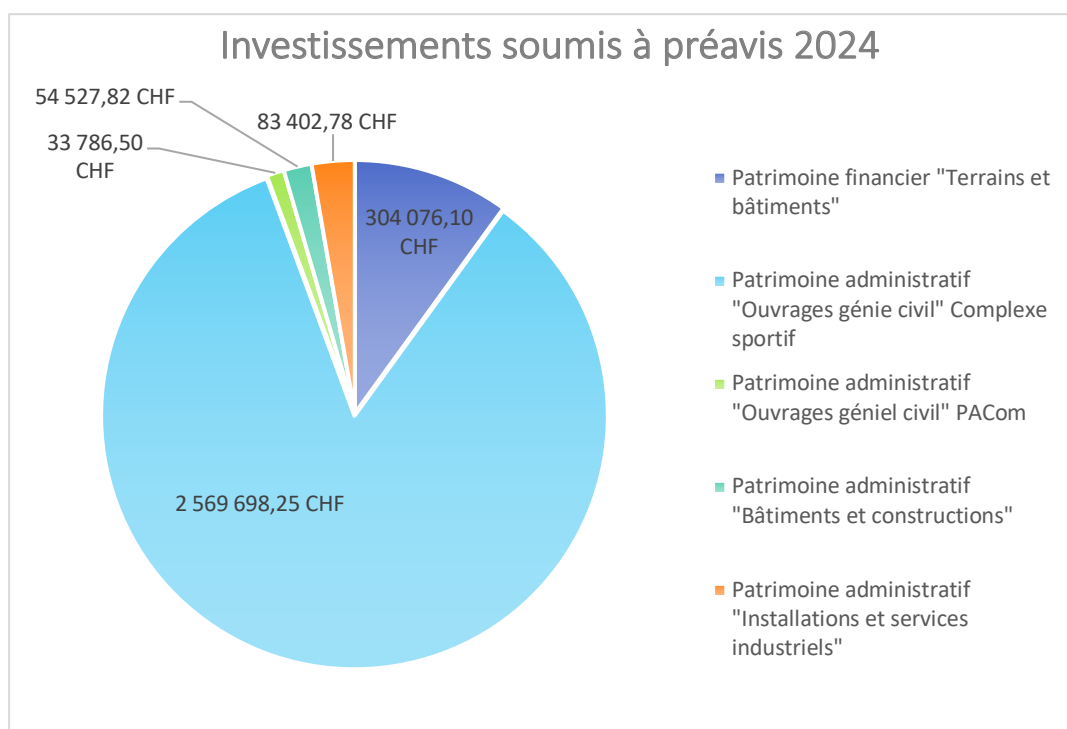
- Préavis N° 18/2022 – Adduction hydrique aux Reculets : CHF 184'500
- Préavis N° 38/2024 – Rénovation de trois appartements de la rue de Derrière : CHF 117'300
- Préavis N° 41/2024 – Améliorations foncières à La Dôle : CHF 2'273
- Préavis N° 19/2022 – PACom (Plan d'affectation communal) : CHF 33'800
- Préavis N° 55/2020 – Réaménagement du complexe sportif : CHF 2'570'000
- Préavis N° 25/2023 – Concours d'architecture (projet « Scène ouverte ») : CHF 54'000
- Préavis N° 13/2022 – PDDE Régional : CHF 21'900
- Préavis N° 23/2023 – Canalisation EU/EC : CHF 61'500

Le graphique de la page suivante illustre la répartition des investissements 2024 soumis à préavis, en mettant en évidence les montants engagés pour chacun des projets validés par le Conseil communal. Ce visuel permet de constater le poids prédominant du réaménagement du complexe sportif, qui représente à lui seul une part plus que significative des investissements de l'année.

A cela s'ajoute la subvention au programme régional des Transports publics : CHF 21'200

Ces investissements témoignent de la volonté de la Municipalité de poursuivre l'amélioration des infrastructures communales, tout en veillant à maintenir une gestion financière responsable et durable.

Les autres postes, bien que plus modestes, reflètent les interventions ciblées et cohérentes avec les priorités communales : entretien du patrimoine bâti, planification territoriale et amélioration des infrastructures techniques et publiques.



## 17. Évolution de la dette

L'année 2024 a été marquée par une évolution notable de l'endettement communal. Au 31 décembre 2024, les dettes à long terme s'élèvent à CHF 9'048'950 contre CHF 6'183'160 en 2023. Cette augmentation de près de trois millions s'explique intégralement par l'emprunt contracté pour financer le réaménagement du complexe sportif.

À l'inverse, la dette à court terme a été divisée par deux, passant de CHF 2'000'000 à CHF 1'000'000. Ce recul témoigne d'une gestion prudente de notre trésorerie qui a permis à la Commune de réduire ses besoins en liquidités sans compromettre ses engagements.

Avec une population de 1'265 habitants au 31 décembre 2024, la dette totale par habitant s'établit à CHF 7'951, soit une hausse de CHF 1'470 par rapport à l'année précédente. Cela reste toutefois dans des proportions tout à fait raisonnables pour une commune de notre taille.

### Évolution de la dette communale (2023-2024)

<u>Poste</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>Évolution</u>
Dettes à long terme	CHF 6'183'160	CHF 9'048'950	+ CHF 2'865'790
Dettes à court terme	CHF 2'000'000	CHF 1'000'000	- CHF 1'000'000
<b>Dettes totales</b>	<b>CHF 8'183'160</b>	<b>CHF 10'048'950</b>	<b>+ CHF 1'865'790</b>
Population	1'264 hab.	1'265 hab.	+1
<b>Dettes par habitant</b>	<b>CHF 6'474</b>	<b>CHF 7'951</b>	<b>+ CHF 1'477</b>

## 18. Capacité financière et perspectives

---

L'analyse des comptes 2024 met en lumière une situation financière globalement satisfaisante. La Commune parvient à maintenir ses équilibres, malgré un niveau de charges conséquent – plus de CHF 16 millions – dont seule une fraction est véritablement maîtrisable.

L'année 2024 se solde par une marge d'autofinancement de CHF 1,6 million, soit 10% des revenus de fonctionnement. Cette marge représente les ressources financières dégagées par la Commune une fois les charges courantes couvertes.

Cette capacité à dégager des fonds propres permet d'envisager le financement des investissements sans recourir exclusivement à l'emprunt. En 2024, les investissements réalisés se sont élevés à CHF 3'066'700, ce qui permet de calculer un taux de couverture des investissements de 52%. Ce niveau de couverture, sans être exceptionnel, reste satisfaisant dans un contexte délicat où la maîtrise des finances reste une priorité.

Les perspectives financières à moyen terme sont encourageantes. En 2025, la vente de la parcelle N° 299 (projet d'EMS) devrait générer une recette exceptionnelle importante. À cela s'ajouteront, dans les années à venir, les revenus du droit de superficie pour l'académie de tennis, estimés à CHF 200'000 par an, soit quasiment deux fois plus que les recettes actuelles issues des droits de superficie. Ces revenus ont un avantage non négligeable : ils ne sont ni imposables ni soumis à la péréquation, ce qui en fait des ressources nettes pour la Commune.

D'autres ventes de terrains ou conversions de droits de superficie pourraient également survenir, sous réserve de l'aval du Conseil communal.

## 19. Conclusion

---

La Commune de Gingins dispose d'une base financière saine pour poursuivre un développement cohérent, alliant prudence financière et ambition.

La Municipalité est pleinement consciente des investissements majeurs à venir, notamment dans des domaines fondamentaux tels que l'eau potable, la STEP et le raccordement à Nyon. Ces infrastructures sont essentielles et doivent être traitées comme telles.

Mais il est important de souligner que d'autres investissements dits « communautaires » - salle communale, parking, équipements publics – sont tout aussi indispensables au bien-vivre, à la cohésion et à la vitalité du village. Les opposer aux infrastructures techniques serait un faux débat : investir dans ce qui fait notre village est un devoir.

Enfin, attendre pour lancer ces projets reviendrait, à terme, à payer plus cher pour faire moins. La Municipalité préfère anticiper, structurer et mobiliser les ressources au moment opportun, en tirant parti des revenus non fiscalisés et non soumis à la péréquation qui se profilent.

C'est avec cette philosophie d'équilibre et de responsabilité que la Municipalité entend poursuivre son action et vous laisse découvrir, ci-après, le détail des comptes 2024.

## 20. Explications et précisions par rubrique

### Administration générale

**Rubrique 111.301.1** – Il s'agit des charges salariales de la secrétaire remplaçante du Greffe, également Secrétaire du Conseil communal. Étant employée par la Commune, les vacances qu'elle reçoit dans le cadre de sa fonction au Conseil communal s'ajoutent à son salaire.

**Rubrique 140.332.0** – Déjà expliqué dans des comptes 2023, cet amortissement du programme des transports publics est obligatoire et a été omis lors de la préparation du budget 2024.

**Rubrique 140.365.9** – Ce montant représente le solde encore disponible dans le fonds des énergies renouvelables. Il est destiné aux demandeurs ayant déjà sollicité une subvention, mais dont les travaux ne sont pas encore terminés ou dont l'avis de subvention cantonale ou fédérale — nécessaire pour déclencher le paiement communal — n'a pas encore été transmis.

### Domaines et bâtiments

**Rubrique 310.423.2** – L'indexation des droits de superficie et les nouvelles redevances décidées en séance du Conseil communal d'août 2023 et qui s'appliquent dorénavant aux prolongations des contrats de superficie expliquent cette différence par rapport aux comptes 2023.

**Rubrique 321.314.2** – Les travaux de réfection de la route de Cuvaloup, qui seront en partie subventionnés, ont pris du retard, en raison des conditions météorologiques et de l'obligation d'effectuer des analyses des teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ces travaux seront vraisemblablement réalisés en 2025.

**Rubrique 350.313.3** – La Municipalité s'est dotée d'un écran grand format dans sa salle de séance, afin de projeter les documents directement depuis la GED et de faciliter la tenue de réunions en visioconférence.

**Rubrique 350.314.1** – Outre le remplacement des fenêtres mentionnées dans ce rapport, des nichoirs ont été installés sur la Maison de commune, dans le cadre d'un plan d'action en faveur de la faune ailée. Cette action a été subventionnée à 100% par le Parc Jura vaudois (350.436.0).

**Rubrique 350.315.3** – Les luminaires du 1<sup>er</sup> étage ont été remplacés par des LEDs.

**Rubrique 350.436.0** – Subvention du Parc Jura vaudois et remboursement des dégâts provoqués par la tentative d'effraction du mois de mai.

**Rubrique 351.314.1** – Charges dues aux frais de réparation de la panne de chauffage de janvier 2024. Une partie de ces frais a été remboursée (351.436.3)

**Rubrique 352.314.1** - Des travaux de peinture ont dû être exécutés suite à l'installation de l'affichage numérique frontal. Des WC ont également été remplacés durant l'année.

**Rubrique 353.314.1** – Des travaux ont dû être effectués sur les lignes de tir du stand de tir de Gingins. Ces travaux ont fait l'objet d'une participation des communes partenaires (rubrique 353.436.0)

**Rubrique 356.314.1** – Un petit trait d'union pour un grand malentendu... La rubrique affiche un montant de CHF – 3'644'05, ce qui a de quoi surprendre... et pour cause ! Il ne s'agit pas d'un remboursement, ni d'un solde à l'envers, mais d'une simple erreur de rubrique : cette dépense aurait dû figurer en diminution de la rubrique 358.314.1. L'intention y était mais elle est restée à quai avec ce malencontreux signe « – » (moins) qui s'est glissé dans la ligne 356.314.1. Ni la Boursière, ni la Municipalité, ni même les réviseurs n'ont repéré l'intrus. Les comptes ont été bouclés et révisés, et il était trop tard pour corriger.

**Rubrique 358.314.1** – Le montant total enregistré est de CHF 23'387 mais il convient de retrancher les CHF 3'644'05 attribués à la rubrique précédente. Le montant réel de la charge pour cette rubrique est ainsi de CHF 19'742.95

**Rubrique 358.480.1** – Afin d'équilibrer cette dépense (corrigée), un prélèvement a été effectué sur le fonds des contributions ORPC (voir page 25 – Abri PC). Le solde concerne des travaux non pris en charge par ce fonds.

## **Travaux**

**Rubrique 430.314.3** – Suite à un accident à la route de Chiblins, le panneau « tri flash » a été endommagé et été remplacé. Ces coûts ont été mis à la charge du conducteur fautif, rubrique 430.436.3

**Rubrique 441.427.2 et 441.436.2** – Malheureusement, nous avons déploré un nombre de décès particulièrement élevé durant l'année 2024, ce qui explique une augmentation des revenus du cimetière en raison des contributions des familles concernées (Concessions et Remboursement frais, rubriques 441.427.2 et 441.436.2).

**Rubrique 460.311.4** – Le compresseur de la STEP a rendu l'âme. Son remplacement a coûté près de CHF 9'000.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1'125'025.97</b>	<b>118'332.47</b>	<b>892'291.20</b>	<b>26'500.00</b>	<b>836'231.26</b>	<b>60'556.52</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>136'653.80</b>		<b>154'060.00</b>		<b>137'159.74</b>	<b>276.30</b>
<b>100</b>	<b>Conseil communal</b>	<b>12'690.00</b>		<b>30'000.00</b>		<b>18'666.99</b>	
100.300.3	Jetons de présence et commissions	12'690.00		30'000.00		18'666.99	
<b>101</b>	<b>Municipalité</b>	<b>123'963.80</b>		<b>124'060.00</b>		<b>118'492.75</b>	<b>276.30</b>
101.300.1	Traitements municipalité	101'000.00		101'000.00		101'000.00	
101.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	6'617.55		6'600.00		6'558.30	
101.305.0	Assurances accidents et maladie	703.45		960.00		697.40	
101.306.9	Frais divers	1'332.45		1'000.00		1'244.50	
101.309.9	Charges diverses	99.30		2'500.00			
101.317.1	Réceptions	14'211.05		12'000.00		8'992.55	
101.436.0	Remboursements de tiers						276.30
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>150'994.25</b>		<b>123'250.00</b>		<b>127'298.50</b>	
<b>110</b>	<b>Secrétariat</b>	<b>130'799.70</b>		<b>114'280.00</b>		<b>115'277.55</b>	
110.301.1	Traitement personnel	101'285.00		89'610.00		89'200.00	
	- Augmentation à 100%						
110.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	9'593.25		8'400.00		8'288.50	
110.304.0	Caisse de pension	16'818.00		13'700.00		15'163.80	
110.305.0	Assurances accidents et maladie	967.40		850.00		844.60	
110.306.9	Frais divers	600.00		600.00		769.00	
110.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	1'046.55		920.00		909.65	
110.309.1	Frais de formation professionnelle	489.50		200.00		102.00	
	- Cours CVI (immobilier)						
<b>111</b>	<b>Administration générale</b>	<b>20'194.55</b>		<b>8'970.00</b>		<b>12'020.95</b>	
111.301.1	Traitement personnel (occasionnel)	13'934.40		6'000.00		9'210.70	
	- Voir rapport page 40						
111.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	1'052.10		600.00		565.30	
111.304.0	Caisse de pension	64.70				118.65	
111.305.0	Assurances accidents et maladie	124.65		100.00		145.45	
111.306.9	Frais divers	1'437.20		2'000.00		1'039.20	
111.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	121.75		70.00		93.95	
111.309.1	Frais de formation professionnelle	3'459.75		200.00		847.70	
	- Cours MCH2 / CVI						
<b>12</b>	<b>Service de l'économat</b>	<b>7'748.97</b>		<b>10'500.00</b>		<b>5'578.91</b>	
120.310.1	Imprimés et fournitures bureau	5'792.92		8'000.00		3'716.51	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>12</b>	<b>Service de l'économat</b>	<b>7'748.97</b>		<b>10'500.00</b>		<b>5'578.91</b>	
120.310.2	Journaux, documentation	1'284.10		1'000.00		1'365.40	
120.311.1	Achats mobilier & machines de bureau	671.95		1'000.00		497.00	
120.315.1	Entretien mobilier & machine			500.00			
<b>14</b>	<b>Service des intérêts généraux</b>	<b>506'981.10</b>	<b>81'476.32</b>	<b>263'350.00</b>	<b>19'500.00</b>	<b>267'682.16</b>	<b>33'814.67</b>
140.310.2	Publications diverses	7'788.95		2'000.00		8'327.90	
	- (erreur au budget)						
140.311.4	Achat matériel	47.70				46.45	
140.317.1	Manifestations	20'159.70		30'000.00		22'645.25	
140.318.1	Ports et frais CCP	6'043.95		7'000.00		5'073.08	
140.318.2	Téléphones	4'303.10		5'000.00		4'221.20	
140.318.5	Honoraires et frais d'expertises	21'964.70		22'000.00		25'487.34	
140.318.6	Primes assurance RC Dirigents	2'142.00		2'200.00		2'142.00	
140.318.61	Primes assurance Entreprise	3'470.10		3'400.00		3'304.90	
140.318.7	Emoluments			500.00			
140.318.9	Frais divers	280.35		500.00		107.43	
140.319.3	Cotisations institutions	6'246.50		6'000.00		6'342.60	
140.331	Amortissement Fonds régional mobilité collective	18'430.00					
140.332.0	Amortissement programme régional TP	63'393.86				56'000.00	
	- Voir rapport page 40						
140.332.9	Amortissement extraordinaire	198'972.45					
140.351.7	Achat billets CFF	5'970.70				188.10	
	- Compensé sous rubrique : 140.435.5						
140.352.1	AIAB - autorités et finances	11'866.20		11'000.00		8'524.10	
140.352.6	Région de Nyon	31'550.00		31'750.00		31'750.00	
140.352.61	DISREN	36'866.05		140'000.00		12'403.20	
	- Compensé sous rubrique : 140.480.91						
140.365.9	Subventions (Energies renouvelables)	27'803.80		2'000.00		29'622.60	
	- Voir rapport page 40, compensé sous rubrique : 140.480.9						
140.380.91	Attribution fonds de réserve - DISREN	39'680.99				51'496.01	
	- Nouvelle réserve pour projet 2026-2027 (voir rapport page 22)						
140.431.0	Emoluments divers				500.00		
140.431.3	Emoluments administratifs		3'300.00		2'000.00		1'300.00
140.435.0	Ventes et prestations de service (verres, drapeau, vin)		3'035.25		2'000.00		1'772.00
140.435.5	Vente billets CFF		6'271.00				198.00
140.436.2	Remboursements frais/dommages		240.00				922.07

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>14</b>	<b>Service des intérêts généraux</b>	<b>506'981.10</b>	<b>81'476.32</b>	<b>263'350.00</b>	<b>19'500.00</b>	<b>267'682.16</b>	<b>33'814.67</b>
140.480	Prélèvement fonds de réserve		3'960.20				
140.480.9	Prélèvement fonds de réserve - Subventions (Energies renouvel.)		27'803.80		15'000.00		29'622.60
140.480.91	Prélèvement fonds de réserve - DISREN		36'866.07				
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>20'839.00</b>	<b>3'180.00</b>	<b>16'200.00</b>		<b>15'394.50</b>	<b>3'320.00</b>
150.351.1	Contribution écoles de musique (LEM)	11'989.00		12'200.00		12'074.50	
150.365.2	Subside, aide musicale (Règlement)			1'000.00			
150.365.3	Dons : culture et loisirs	8'850.00		3'000.00		3'320.00	
	<i>- Dons extraordinaires : Cantonale FVJC + Chalet Ski-Club</i>						
150.469.0	Prélèvement fonds spéciaux		3'180.00				3'320.00
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>6'785.70</b>	<b>7'983.20</b>	<b>7'000.00</b>	<b>7'000.00</b>	<b>12'554.95</b>	<b>14'770.55</b>
160.352.3	Nyon Région	6'785.70		7'000.00		12'554.95	
160.406.6	Taxe de séjour		7'983.20		7'000.00		14'770.55
<b>17</b>	<b>Sports</b>	<b>167'322.05</b>	<b>25'692.95</b>	<b>167'636.00</b>		<b>159'470.45</b>	<b>6'000.00</b>
170.301.1	Traitement personnel	10'857.25		11'536.00		16'875.10	
	<i>- Plus d'arrosage des terrains manuellement (voir rapport page 20)</i>						
170.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	1'019.70		1'100.00		1'568.35	
170.304.0	Caisse de pension	1'705.35		2'000.00		2'076.15	
170.305.0	Assurances accidents et maladie	246.05		250.00		379.05	
170.306.9	Frais divers	86.25		100.00		104.40	
170.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	110.95		150.00		172.30	
170.311.4	Achat matériel			1'000.00			
170.312.3	Electricité terrains de sport	2'042.85		4'500.00		2'487.80	
170.314.5	Entretien terrains de sport	23'805.40		8'500.00		13'858.20	
	<i>- Voir rapport page 20</i>						
170.315.5	Entretien engins & matériel	516.85		2'500.00			
170.352.3	AIAB - salles de gym et piscine	126'831.40		134'000.00		120'349.10	
170.365.3	Subventions, mérites sportifs	100.00		2'000.00		1'600.00	
170.427.1	Redevances et locations						6'000.00
170.480	Prélèvement fonds de réserve		25'692.95				
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>65'096.95</b>		<b>83'795.20</b>		<b>68'673.35</b>	<b>2'375.00</b>
180.351.7	Particip. communes compagnies transport	65'096.95		83'795.20		67'900.00	
180.352.0	Participation cartes journalières CFF					773.35	
180.452.7	Participation autres communes						2'375.00
<b>19</b>	<b>Service d'informatique</b>	<b>62'604.15</b>		<b>66'500.00</b>		<b>42'418.70</b>	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>19</b>	<b>Service d'informatique</b>	<b>62'604.15</b>		<b>66'500.00</b>		<b>42'418.70</b>	
190.309.1	Cours formation informatique			500.00			
190.311.1	Achats divers informatique	15'584.30		15'000.00		880.20	
190.315.1	Maintenance informatique	12'632.00		13'000.00		12'411.25	
190.315.11	Hébergement informatique	7'018.10		6'000.00		7'525.50	
190.315.12	Logiciels métiers	18'180.20		15'500.00		12'434.45	
	- 1ère phase MCH2						
190.316.3	Location - photocopies	9'189.55		16'500.00		9'167.30	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>3'529'096.89</b>	<b>12'370'742.79</b>	<b>2'688'525.00</b>	<b>8'638'320.00</b>	<b>3'022'267.24</b>	<b>9'550'271.02</b>
<b>20</b>	<b>Comptabilité générale, caisse, contentieux</b>	<b>91'259.75</b>		<b>90'225.00</b>		<b>86'018.40</b>	
200.301.1	Traitement personnel	65'650.00		63'860.00		62'400.00	
200.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	6'138.55		6'000.00		5'799.00	
200.304.0	Caisse de pension	11'082.00		10'000.00		10'716.00	
200.305.0	Assurances accidents et maladie	622.05		610.00		591.40	
200.306.9	Frais divers	600.00		500.00		600.00	
200.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	669.50		655.00		636.40	
200.310.1	Frais reliure			3'000.00			
	- Effectuée en 2025						
200.318.5	Honoraires et frais d'expertises	4'702.35		5'000.00		4'684.95	
200.318.6	Assurance caution	1'795.30		600.00		590.65	
	- Y compris protection juridique : baux à loyers						
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>73'216.85</b>	<b>12'340'566.92</b>	<b>60'000.00</b>	<b>8'397'000.00</b>	<b>56'890.09</b>	<b>9'288'152.86</b>
210.318.7	Emoluments	48'517.53		45'000.00		40'021.67	
210.318.9	Frais divers et imputation forfaitaire	14'421.32		2'000.00		6'320.45	
210.329.0	Intérêts rémunérateurs	2'827.27		3'000.00		962.19	
210.330.1	Défalcations	7'450.73		10'000.00		9'585.78	
210.400.1	Impôt sur revenu		6'067'386.23		4'485'000.00		4'913'945.39
210.400.2	Impôt sur la fortune		3'451'324.85		2'400'000.00		2'846'236.33
210.400.3	Impôt à la source		22'565.78		60'000.00		23'810.17
210.400.4	Impôt spécial étrangers		303'500.69		230'000.00		341'609.80
210.401.1	Impôt bénéfice net sociétés		69'598.75		46'000.00		48'018.00
210.401.2	Impôt s/capital		16'327.45		6'000.00		5'942.70
210.401.3	Impôt compl. s/immeubles		16'041.80		15'000.00		17'314.30
210.402.0	Impôt foncier		275'813.50		250'000.00		270'944.50
210.404.0	Droits de mutation		95'549.40		200'000.00		220'894.35
210.405.0	Impôt s/successions et donations		1'714'858.30		275'000.00		273'146.90
	- Donation exceptionnelle de CHF 1'678'469						
210.406.1	Impôt s/chiens		14'650.00		15'000.00		14'650.00
210.409.1	Impôt récupéré après défalcations		3'485.76		4'000.00		3'827.03
210.410.1	Taxe exploitation débits boissons alcooliques à emporter						200.95
210.422.1	Intérêts moratoires		52'664.99		25'000.00		28'667.92
210.441.1	Part impôt gains immobiliers		150'212.30		330'000.00		197'639.00
210.441.4	Part imposition frontaliers		78'243.90		50'000.00		76'217.90
210.451.0	RFFA		8'343.22		6'000.00		5'087.62

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>3'364'620.29</b>	<b>30'175.87</b>	<b>2'538'300.00</b>	<b>241'320.00</b>	<b>2'879'358.75</b>	<b>262'118.16</b>
220.318.3	Frais bancaires et autres frais	10'944.71		500.00		93.90	
220.318.7	Emoluments			500.00			
220.321.1	Intérêts court terme	28'941.68		45'000.00		30'940.00	
220.322.2	Intérêts emprunts	101'528.45		65'000.00		67'664.85	
220.330.11	Perte sur débiteurs	179.75		1'000.00			
220.330.3	Amortissement des terrains et bâtiments	12.00					
220.352.0	Péréquation directe (alimentation)	3'172'754.00		2'351'300.00		2'780'660.00	
	<i>- Inclus déduction couche population (anciennement rubrique 220.452.0)</i>						
220.380.2	Attribution réserve pour débiteurs litigieux	50'259.70					
220.381.9	Attribution fonds de réserve			75'000.00			
220.422.1	Revenus C/C						164.57
220.422.2	Intérêts/dividendes/placements moyen/long terme		27'364.57		10'000.00		19'908.00
220.436.1	Participations / remboursements		2'218.45				4'390.59
220.441.2	Redistribution taxe CO2		504.85		1'000.00		
220.452.0	Péréquation directe (compensation population)				230'320.00		227'382.00
	<i>- Déjà déduit sous rubrique : 220.352.0 (CHF 227'085)</i>						
220.452.1	Péréquation directe - solde année précédente		88.00				10'273.00

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>2'724'510.47</b>	<b>3'214'498.92</b>	<b>904'320.00</b>	<b>1'126'372.55</b>	<b>1'800'783.55</b>	<b>2'119'928.35</b>
<b>31</b>	<b>Terrain</b>	<b>1'007.50</b>	<b>270'526.30</b>	<b>2'000.00</b>	<b>240'000.00</b>		<b>245'962.15</b>
310.314.2	Entretien terrains	1'007.50		2'000.00			
310.423.2	Locations DDP		270'526.30		240'000.00		245'962.15
	<i>- Voir rapport page 40</i>						
<b>32</b>	<b>Forêts et pâturages</b>	<b>211'900.75</b>	<b>232'719.10</b>	<b>237'000.00</b>	<b>133'800.00</b>	<b>352'797.65</b>	<b>254'651.10</b>
<b>320</b>	<b>Forêts</b>	<b>178'126.50</b>	<b>193'876.10</b>	<b>191'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>330'471.45</b>	<b>214'345.35</b>
320.301.1	Traitement garde forestier / gestion					93'080.00	
320.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)					8'649.20	
320.304.0	Caisse de pension					15'970.20	
320.305.0	Assurances accidents et maladie					2'089.35	
320.306.9	Frais divers					9'349.95	
320.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)					949.65	
320.310.1	Fournitures bureau					2'514.35	
320.314.2	Entretien chemins forestiers	6'119.13				7'317.40	
320.314.4	Sylviculture	4'329.45				24'801.20	
320.314.6	Exploitation forêts	143'651.19		188'000.00		154'008.15	
320.316.1	Loyers					7'200.00	
320.318.2	Téléphones					1'122.00	
320.318.5	Honoraires et frais d'expertises	22'995.73					
320.319.3	Cotisations	1'031.00		3'000.00		3'420.00	
320.435.5	Vente de bois		161'209.20		100'000.00		59'374.75
320.436.9	Remboursement impôt sur huiles minérales		1'485.45				1'897.20
320.451.8	Participation cantonale		31'181.45				128'945.75
320.452.8	Participation autres communes						24'127.65
<b>321</b>	<b>Pâturages</b>	<b>33'774.25</b>	<b>38'843.00</b>	<b>46'000.00</b>	<b>33'800.00</b>	<b>22'326.20</b>	<b>40'305.75</b>
321.312.3	Electricité	1'601.00		1'000.00		1'157.55	
321.314.1	Entretien chalets	6'244.10		10'000.00		3'591.10	
321.314.2	Entretien réseau routier			8'000.00			
	<i>- Voir rapport page 40</i>						
321.314.6	Entretien murs et clôtures	9'355.20		7'400.00		4'049.00	
321.314.61	Entretien pâturages	3'881.15		5'000.00			
321.318.5	Honoraires et frais d'expertises			1'000.00			
321.318.6	Primes assurances	6'342.80		7'100.00		7'053.55	
321.319.3	Cotisations	6'350.00		6'500.00		6'475.00	
321.423.1	Loyers Fermages		34'414.60		28'000.00		34'414.60

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>321</b>	<b>Pâturages</b>	<b>33'774.25</b>	<b>38'843.00</b>	<b>46'000.00</b>	<b>33'800.00</b>	<b>22'326.20</b>	<b>40'305.75</b>
321.423.2	Loyers Télé-Dôle		1'800.00		1'800.00		1'800.00
321.436.2	Remboursements frais		2'628.40				1'110.05
321.451.6	Participation cantonale				1'000.00		2'981.10
321.452.8	Participation autres communes & tiers				3'000.00		
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>2'511'602.22</b>	<b>2'711'253.52</b>	<b>665'320.00</b>	<b>752'572.55</b>	<b>1'447'985.90</b>	<b>1'619'315.10</b>
<b>350</b>	<b>Maison de commune / Dépendance</b>	<b>99'707.42</b>	<b>78'870.55</b>	<b>62'340.00</b>	<b>65'400.00</b>	<b>83'893.05</b>	<b>70'783.75</b>
350.301.1	Traitement personnel	7'349.05		7'210.00		6'750.75	
350.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	669.65		700.00		627.00	
350.304.0	Caisse de pension	1'069.55		1'000.00		1'026.65	
350.305.0	Assurances accidents et maladie	161.60		150.00		151.20	
350.306.9	Frais divers	166.15		180.00		168.05	
350.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	72.95		100.00		68.65	
350.311.4	Achat matériel	10.95		500.00		378.00	
350.312.3	Electricité	2'648.25		3'000.00		1'987.75	
350.312.4	Mazout	5'418.65		7'800.00		8'865.80	
350.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	5'006.27		2'500.00		994.75	
	- Voir rapport page 40						
350.314.1	Entretien bâtiment	37'180.65		2'000.00		19'033.15	
	- Voir rapport page 40						
350.315.3	Entretien mobilier & équipements	4'902.75		2'000.00		1'270.45	
	- Voir rapport page 40						
350.318.5	Honoraires régie	186.70				7'393.15	
	- Solde décompte charges 2023						
350.318.6	Primes assurances	2'264.25		2'600.00		2'577.70	
350.331.2	Amortissements patrimoine administratif	32'600.00		32'600.00		32'600.00	
350.427.1	Loyers bâtiments patrimoine administratif		68'045.00		65'400.00		70'200.00
350.436.0	Participations de tiers		10'825.55				583.75
	- Voir rapport page 40						
<b>351</b>	<b>Salle communale</b>	<b>101'219.59</b>	<b>108'448.05</b>	<b>90'605.00</b>	<b>87'096.00</b>	<b>87'949.10</b>	<b>71'942.75</b>
351.301.1	Traitement personnel	26'646.40		25'235.00		23'627.65	
351.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	2'432.85		2'400.00		2'195.60	
351.304.0	Caisse de pension	3'879.85		4'500.00		3'592.60	
351.305.0	Assurances accidents et maladie	586.80		500.00		530.70	
351.306.9	Frais divers	588.50		610.00		588.10	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Salle communale</b>	<b>101'219.59</b>	<b>108'448.05</b>	<b>90'605.00</b>	<b>87'096.00</b>	<b>87'949.10</b>	<b>71'942.75</b>
351.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	265.50		260.00		241.15	
351.311.3	Achat mobilier			1'000.00			
351.311.4	Achat matériel			1'000.00			
351.312.3	Electricité	13'105.60		12'000.00		11'623.90	
351.312.4	Mazout	8'127.65		15'000.00		13'793.40	
	<i>- 2ème remplissage en 2025</i>						
351.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	1'225.85		2'500.00		2'376.75	
351.314.1	Entretien bâtiment	24'571.47		6'000.00		4'834.80	
	<i>- Voir rapport page 40</i>						
351.314.11	Conciergerie externe	5'193.50		5'000.00		5'082.60	
351.315.3	Entretien mobilier & équipements	10'527.22		10'000.00		13'522.35	
351.318.5	Honoraires et frais d'expertises					1'424.85	
351.318.6	Primes assurances	4'068.40		4'600.00		4'514.65	
351.427.1	Loyers groupement scolaire grande salle		43'560.00		43'560.00		35'037.75
351.427.10	Location de tiers grande salle		14'025.00		7'500.00		6'875.00
351.436.3	Remboursements de dommages		14'827.05				
351.452.2	Participation groupement scolaire aux charges		36'036.00		36'036.00		30'030.00
<b>352</b>	<b>Ecole / UAPE</b>	<b>222'129.19</b>	<b>238'129.02</b>	<b>170'987.00</b>	<b>233'576.55</b>	<b>127'878.75</b>	<b>238'321.30</b>
352.301.1	Traitement personnel	29'396.30		28'737.00		27'404.40	
352.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	2'680.85		2'700.00		2'547.40	
352.304.0	Caisse de pension	4'277.10		3'500.00		4'106.20	
352.305.0	Assurances accidents et maladie	646.90		600.00		614.10	
352.306.9	Frais divers	844.50		700.00		672.15	
352.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	292.35		300.00		279.30	
352.311.2	Achat mobilier			4'000.00			
352.311.4	Achat matériel	47'274.85		2'000.00		1'435.90	
	<i>- ANF (tableaux + écrans), voir rapport page 13</i>						
352.312.3	Electricité	6'788.15		4'500.00		6'627.00	
352.312.4	Mazout	12'191.50		20'000.00		20'690.15	
352.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	3'459.19		3'000.00		2'698.15	
352.314.1	Entretien bâtiments	14'104.65		5'000.00		20'402.90	
	<i>- Voir rapport page 40</i>						
352.314.11	Conciergerie externe	14'566.00		10'500.00		12'707.35	
352.315.3	Entretien mobilier & équipements	18'250.65		18'000.00		3'234.45	
	<i>- Câblages et alimentations pour ANF (CHF 16'235.95)</i>						

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>352</b>	<b>Ecole / UAPE</b>	<b>222'129.19</b>	<b>238'129.02</b>	<b>170'987.00</b>	<b>233'576.55</b>	<b>127'878.75</b>	<b>238'321.30</b>
352.318.5	Honoraires régie					1'475.35	
352.318.6	Primes assurances	4'556.20		5'000.00		4'983.95	
352.331.2	Amortissements patrimoine administratif	62'800.00		62'450.00		18'000.00	
	<i>- Début amortissement UAPE selon coût final (CHF 44'800)</i>						
352.427.0	Loyers appartement école		16'800.00		16'800.00		16'800.00
352.427.1	Loyers scolaires école		63'999.91		62'700.00		65'200.00
352.427.2	Loyers UAPE (nouveau bâtiment)		65'041.76		61'951.55		62'532.70
352.436.3	Remboursements de dommages		162.15				1'663.50
352.452.2	Participation du groupement scolaire aux charges		70'015.20		70'015.00		70'015.10
352.452.21	Participation UAPE aux charges		22'110.00		22'110.00		22'110.00
<b>353</b>	<b>Bâtiments divers</b>	<b>13'908.75</b>	<b>113'966.70</b>	<b>19'500.00</b>	<b>12'600.00</b>	<b>848'702.55</b>	<b>851'256.80</b>
353.311.4	Achat matériel	598.00		500.00			
353.312.3	Electricité	1'914.10		3'000.00		2'543.35	
353.312.4	Mazout	2'709.20		5'000.00		4'597.80	
353.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	183.00		500.00			
353.314.1	Entretien bâtiments	7'368.25		1'000.00			
	<i>- Voir rapport page 40</i>						
353.318.2	Téléphones	639.60		700.00		627.70	
353.318.6	Primes assurances	496.60		800.00		711.20	
353.331.2	Amortissements patrimoine administratif			8'000.00			
353.380.0	Attribution préfinancement patrimoine communal					840'222.50	
353.423.1	Loyers places de parc		9'244.00		12'000.00		9'106.60
353.424.2	Gains comptables sur immeubles		100'000.00				840'222.50
	<i>- Vente du triangle</i>						
353.427.1	Loyers local de musique		1'200.00		600.00		1'200.00
353.436.0	Remboursements de tiers		3'522.70				727.70
<b>354</b>	<b>Auberge de La Croix-Blanche</b>	<b>1'951'852.92</b>	<b>1'910'077.45</b>	<b>188'216.00</b>	<b>110'400.00</b>	<b>185'749.25</b>	<b>123'946.40</b>
354.312.3	Electricité	21'028.90		15'000.00		18'962.80	
	<i>- En partie compensé sous rubrique : 354.436.0</i>						
354.314.1	Entretien bâtiment	17'480.20		10'000.00		17'724.50	
354.315.3	Entretien mobilier & équipements	1'152.37				680.70	
354.318.5	Honoraires régie					748.00	
354.318.6	Primes assurances	7'207.50		8'100.00		8'033.25	
354.330.3	Amortissements patrimoine financier	1'904'983.95		155'116.00		139'600.00	
354.423.1	Loyers		128'610.00		110'400.00		117'840.00

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>354</b>	<b>Auberge de La Croix-Blanche</b>	<b>1'951'852.92</b>	<b>1'910'077.45</b>	<b>188'216.00</b>	<b>110'400.00</b>	<b>185'749.25</b>	<b>123'946.40</b>
354.436.0	Participations de tiers		16'083.50				6'106.40
	<i>- Solde décompte charges 2023</i>						
354.481.1	Prélèvement fods de réserve		1'765'383.95				
<b>355</b>	<b>Auberge de La Poste / Immeuble attenant</b>	<b>82'380.00</b>	<b>152'429.70</b>	<b>113'872.00</b>	<b>160'000.00</b>	<b>94'045.95</b>	<b>148'878.05</b>
355.301.1	Traitement personnel	5'144.35		5'047.00		4'725.55	
355.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	469.60		500.00		439.40	
355.304.0	Caisse de pension	748.30		700.00		718.60	
355.305.0	Assurances accidents et maladie	112.65		100.00		105.85	
355.306.9	Frais divers	116.25		125.00		117.65	
355.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	50.95		100.00		48.45	
355.312.3	Electricité	1'620.25		1'500.00		1'785.45	
355.312.4	Mazout	6'506.05		10'400.00		13'441.15	
355.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	4'747.10		500.00		155.00	
355.314.1	Entretien bâtiment	6'451.80		40'000.00		2'449.75	
355.315.3	Entretien mobilier & équipements	6'806.65		5'000.00		20'170.25	
355.318.6	Primes assurances	2'606.05		2'900.00		2'888.85	
355.330.3	Amortissements patrimonie financier	47'000.00		47'000.00		47'000.00	
355.423.1	Loyers		147'358.35		160'000.00		146'025.00
355.436.0	Remboursements de tiers		5'071.35				2'853.05
<b>356</b>	<b>Bâtiment postal</b>	<b>2'981.50</b>	<b>26'586.80</b>	<b>7'900.00</b>	<b>24'000.00</b>	<b>7'717.75</b>	<b>39'756.85</b>
356.312.3	Electricité	1'745.00					
	<i>- A charge de la commune dès août 2024</i>						
356.312.4	Mazout	4'063.85		7'000.00		6'896.70	
356.314.1	Entretien bâtiment	3'644.05					
	<i>- Voir rapport page 41</i>						
356.318.6	Primes assurances	816.70		900.00		821.05	
356.423.1	Loyers		26'586.80		24'000.00		39'756.85
<b>357</b>	<b>Les Fruitières</b>	<b>1'871.10</b>	<b>48'000.00</b>	<b>1'800.00</b>	<b>48'000.00</b>	<b>832.30</b>	<b>57'201.20</b>
357.314.1	Entretien	1'175.50		1'000.00			
357.318.5	Honoraires régie					60.95	
357.318.6	Primes assurances	695.60		800.00		771.35	
357.423.1	Loyers		48'000.00		48'000.00		48'000.00
357.436.0	Remboursements de tiers						9'201.20
<b>358</b>	<b>Abri PC</b>	<b>33'723.70</b>	<b>18'996.90</b>	<b>8'600.00</b>		<b>8'767.45</b>	<b>48.00</b>

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>358</b>	<b>Abri PC</b>	<b>33'723.70</b>	<b>18'996.90</b>	<b>8'600.00</b>		<b>8'767.45</b>	<b>48.00</b>
358.312.3	Electricité	7'561.15		4'500.00		4'882.80	
358.314.1	Entretien bâtiment	23'387.00		1'000.00		830.90	
	<i>- En partie financé sous rubrique :358.480.1 (voir rapport page 41)</i>						
358.318.6	Primes assurances	2'775.55		3'100.00		3'053.75	
358.436.3	Remboursements de dommages (part des assurances)		48.00				48.00
358.480.1	Prélèvements sur fonds de réserve		18'948.90				
	<i>- Voir rapport page 41</i>						
<b>359</b>	<b>Bâtiment défense contre l'incendie</b>	<b>1'828.05</b>	<b>15'748.35</b>	<b>1'500.00</b>	<b>11'500.00</b>	<b>2'449.75</b>	<b>17'180.00</b>
359.312.3	Electricité	1'828.05		1'500.00		2'449.75	
359.427.1	Loyers		15'748.35		11'500.00		17'180.00
	<i>- Départ du SDIS en novembre 2024</i>						

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>1'390'494.82</b>	<b>994'326.34</b>	<b>1'096'592.00</b>	<b>633'067.00</b>	<b>1'068'880.93</b>	<b>619'871.41</b>
<b>41</b>	<b>Service technique</b>	<b>111'310.10</b>	<b>38'956.50</b>	<b>68'724.00</b>	<b>18'000.00</b>	<b>113'187.75</b>	<b>17'816.20</b>
410.301.1	Traitement personnel <i>- Voir rapport page 7</i>	60'580.00		29'664.00		57'590.00	
410.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	4'603.10		2'800.00		5'352.00	
410.304.0	Caisse de pension	5'012.70		4'750.00		10'048.20	
410.305.0	Assurances accidents et maladie	1'366.65		600.00		1'292.65	
410.306.9	Frais divers	1'268.10		600.00		1'321.80	
410.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	617.85		310.00		587.60	
410.310.2	Publications enquêtes	903.90		2'000.00		2'880.00	
410.318.5	Service Technique Intercommunal STI	28'348.95		20'000.00		23'051.75	
410.318.51	Système d'Information du Territoire SIT	8'608.85		8'000.00		11'063.75	
410.431.3	Emoluments permis de construire		14'311.20		3'000.00		4'841.25
410.436.2	Remboursements de frais		24'645.30		15'000.00		12'974.95
<b>42</b>	<b>Service de l'urbanisme</b>	<b>17'038.95</b>		<b>65'000.00</b>		<b>16'389.80</b>	<b>1'874.00</b>
420.318.5	Honoraires et frais d'expertises			65'000.00		16'389.80	
420.332.1	Amortissement <i>- PACom</i>	17'038.95					
420.436.2	Remboursements de frais						1'874.00
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>505'599.68</b>	<b>303'259.15</b>	<b>253'867.00</b>	<b>1'000.00</b>	<b>230'269.32</b>	<b>4'571.50</b>
430.301.1	Traitement personnel	57'114.80		57'062.00		60'357.85	
430.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	5'358.55		5'400.00		5'608.10	
430.304.0	Caisse de pension	8'968.40		9'005.00		8'622.20	
430.305.0	Assurances accidents et maladie	1'293.05		1'100.00		1'336.10	
430.306.9	Frais divers	406.90		400.00		437.35	
430.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	584.80		600.00		616.05	
430.311.4	Achat matériel	2'327.98		6'000.00		8'111.85	
430.312.3	Electricité éclairage public	5'800.35		4'500.00		5'611.75	
430.312.4	Frais de carburant	4'650.70		6'000.00		4'498.65	
430.313.5	Marchandises diverses	3'325.35		3'000.00		2'160.85	
430.314.2	Entretien réseau routier	28'105.85		60'000.00		43'677.62	
430.314.3	Entretien signalisation/éclairage public <i>- Voir rapport page 41</i>	10'842.45		8'000.00		972.10	
430.314.4	Déco giratoire route Blanche	26.20					
430.315.4	Entretien matériel & véhicules	3'948.30		6'000.00		4'369.65	
430.316.3	Location balayeuse	11'674.80		12'000.00		11'631.60	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>505'599.68</b>	<b>303'259.15</b>	<b>253'867.00</b>	<b>1'000.00</b>	<b>230'269.32</b>	<b>4'571.50</b>
430.318.2	Téléphones	1'223.30		1'000.00		1'198.80	
430.318.5	Honoraires et frais d'expertises			2'000.00			
430.318.6	Assurances et taxes	2'760.60		3'000.00		2'258.80	
430.331.1	Amortissements génie civil et assainissement	357'187.30		68'800.00		68'800.00	
430.436.2	Remboursements frais		1'939.05		1'000.00		2'766.95
430.436.3	Remboursements de dommages		6'769.20				
430.452.7	Participation autres communes		6'163.60				1'804.55
430.481.1	Prélèvement fonds de réserve		288'387.30				
<b>44</b>	<b>Parcs, promenades, cimetière</b>	<b>114'647.65</b>	<b>4'264.25</b>	<b>88'374.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>97'939.90</b>	<b>539.50</b>
<b>440</b>	<b>Parcs et promenades</b>	<b>99'097.40</b>		<b>69'120.00</b>		<b>79'909.90</b>	
440.301.1	Traitement personnel	74'342.85		45'000.00		58'062.05	
	<i>- Répartition modifiée voir rapport page 8</i>						
440.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	5'625.70		4'250.00		5'395.25	
440.304.0	Caisse de pension	5'773.25		4'600.00		5'739.85	
440.305.0	Assurances accidents et maladie	1'510.10		900.00		1'235.05	
440.306.9	Frais divers	358.15		370.00		298.65	
440.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	730.55		500.00		591.95	
440.311.4	Achat matériel	1'665.80		2'000.00		356.10	
440.312.4	Frais de carburant	269.05		1'000.00		357.40	
440.313.4	Approvisionnement jardins	6'243.85		4'500.00		4'412.15	
440.314.5	Entretien parcs et terrains	1'426.00		3'500.00		2'452.85	
440.315.5	Entretien véhicules, engins & matériel			1'500.00			
440.318.6	Assurances et taxes	1'152.10		1'000.00		1'008.60	
<b>441</b>	<b>Cimetière</b>	<b>15'550.25</b>	<b>4'264.25</b>	<b>19'254.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>18'030.00</b>	<b>539.50</b>
441.301.1	Traitement personnel	6'907.80		12'154.00		11'494.00	
441.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	646.40		1'200.00		1'068.05	
441.304.0	Caisse de pension	1'122.75		900.00		1'835.35	
441.305.0	Assurances accidents et maladie	155.90		250.00		258.25	
441.306.9	Frais divers	57.45		100.00		93.75	
441.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	70.65		150.00		117.55	
441.313.4	Fournitures diverses	4'368.05		1'500.00		769.85	
441.352.4	Participation Centre funéraire	2'221.25		3'000.00		2'393.20	
441.427.2	Concessions		2'500.00				
	<i>- Voir rapport page 41</i>						
441.436.1	Participations/remboursements				500.00		

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>441</b>	<b>Cimetière</b>	<b>15'550.25</b>	<b>4'264.25</b>	<b>19'254.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>18'030.00</b>	<b>539.50</b>
441.436.2	Remboursements frais		1'764.25		1'000.00		539.50
	<i>- Voir rapport page 41</i>						
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et déchèterie</b>	<b>342'969.78</b>	<b>342'969.78</b>	<b>352'345.00</b>	<b>352'345.00</b>	<b>359'478.02</b>	<b>359'478.02</b>
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>75'722.49</b>	<b>75'722.49</b>	<b>79'345.00</b>	<b>79'345.00</b>	<b>76'828.11</b>	<b>76'828.11</b>
450.301.1	Traitement personnel	6'954.50		6'077.00		5'752.65	
450.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	653.35		600.00		534.55	
450.304.0	Caisse de pension	1'080.95		968.00		919.05	
450.305.0	Assurances accidents et maladie	157.40		150.00		129.25	
450.306.9	Frais divers	54.80		50.00		46.70	
450.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	71.05		100.00		58.30	
450.311.4	Achat matériel	1'831.50		2'000.00		1'450.60	
450.318.8	Enlèvement & élimination ordures	58'386.94		63'000.00		61'687.06	
	<i>- Baisse du tonnage des ordures ménagères</i>						
450.352.6	Participation SADEC	6'532.00		6'400.00		6'249.95	
450.434.2	Taxe au sac		58'663.55		61'000.00		58'799.61
450.439.9	Produits extraordinaires		1'960.00		1'900.00		1'875.00
	<i>- Bonus "route-rail" 100%</i>						
450.481.2	Prélèvement financements spéciaux		15'098.94		16'445.00		16'153.50
<b>452</b>	<b>Déchèterie, compostage</b>	<b>267'247.29</b>	<b>267'247.29</b>	<b>273'000.00</b>	<b>273'000.00</b>	<b>282'649.91</b>	<b>282'649.91</b>
452.301.1	Traitement personnel	62'881.10		65'096.00		70'570.90	
452.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	4'421.85		6'100.00		2'953.45	
452.304.0	Caisse de pension	4'988.05		10'534.00		8'042.45	
452.305.0	Assurances accidents et maladie	1'090.70		1'300.00		719.25	
452.306.9	Frais divers	535.27		560.00		627.15	
452.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	493.05		700.00		326.95	
452.311.4	Achat matériel	795.36		3'000.00		361.51	
452.314.1	Entretien déchèterie	878.03		6'000.00		1'270.98	
452.316.3	Location	16'440.00		16'500.00		16'440.00	
452.318.5	Honoraires et frais d'expertises					690.02	
452.318.6	Primes assurances	113.00		150.00		127.20	
452.318.8	Enlèvement et élimination	132'725.97		150'000.00		115'068.65	
	<i>- Quantité de déchets collectés en augmentation</i>						
452.318.9	Travaux divers exécutés par des tiers			1'000.00			
452.330.2	Nettoyage TVA	18.51				21.47	
452.331.2	Amortissements patrimoine administratif	4'300.00		4'300.00		4'300.00	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>452</b>	<b>Déchèterie, compostage</b>	<b>267'247.29</b>	<b>267'247.29</b>	<b>273'000.00</b>	<b>273'000.00</b>	<b>282'649.91</b>	<b>282'649.91</b>
452.381.2	Attribution financements spéciaux	37'566.40		7'760.00		61'129.93	
452.424.0	Récupération de créances		.05				.86
452.434.2	Taxes forfaitaires annuelles		96'482.10		98'000.00		96'859.65
452.435.4	Déchets recyclés		31'027.78		27'000.00		25'498.11
	<i>- Prix de la rétrocession en hausse (papier et carton)</i>						
452.436.1	Remboursement charges sociales		13'020.40				43'482.95
452.452.8	Participation Chéserey-Trélex		126'716.96		148'000.00		116'808.34
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>295'737.66</b>	<b>295'737.66</b>	<b>253'222.00</b>	<b>253'222.00</b>	<b>235'592.19</b>	<b>235'592.19</b>
460.301.1	Traitement personnel	24'770.60		33'372.00		30'270.10	
460.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	1'780.15		3'150.00		1'624.20	
460.304.0	Caisse de pension	2'574.65		5'000.00		4'124.90	
460.305.0	Assurances accidents et maladie	437.65		650.00		394.35	
460.306.9	Frais divers	193.55		300.00		255.25	
460.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	197.55		350.00		179.20	
460.311.4	Achat de machines, mat. expl. et d'entretien	10'951.11		1'000.00		347.72	
	<i>- Voir rapport page 41</i>						
460.312.3	Electricité	10'058.64		8'000.00		10'001.35	
460.313.3	Produits pour nettoyage et désinfection	10'676.10		10'000.00		12'649.73	
460.314.1	Entretien station (bâtiment)	699.51		2'000.00		8'303.44	
460.314.4	Entretien réseau	48'816.17		50'000.00		48'686.26	
460.314.41	Contrôle raccordements EU/EC	24'635.56		40'000.00		31'685.14	
460.315.4	Entretien installations techniques	2'846.05		2'000.00		1'504.88	
460.318.2	Téléphones	1'354.32		1'000.00		1'372.34	
460.318.5	Honoraires et frais d'expertises	2'027.01		4'000.00		5'087.01	
460.318.6	Primes assurances	1'787.80		2'000.00		1'975.45	
460.318.8	Evacuation des boues	43'721.08		35'000.00		39'438.52	
460.318.9	Travaux divers exécutés par des tiers	378.00		500.00			
460.319.1	Taxe fédérale sur les eaux usées	22'563.00		25'000.00		22'770.00	
460.330.1	Défalcation sur taxes			15'000.00			
460.330.2	Nettoyage TVA	.06				22.35	
460.331.1	Amortissements génie civil et assainissement	85'269.10		14'900.00		14'900.00	
460.424.0	Récupération de créances		.26				.03
460.434.1	Taxes raccordement		34'272.00		35'000.00		19'814.00
460.434.2	Taxes périodiques		26'460.95		30'000.00		24'660.35
460.434.3	Taxes entretiens des collecteurs		75'157.25		80'000.00		65'849.75

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>295'737.66</b>	<b>295'737.66</b>	<b>253'222.00</b>	<b>253'222.00</b>	<b>235'592.19</b>	<b>235'592.19</b>
460.436.1	Remboursement charges sociales		4'340.10				14'494.15
460.452.6	Participation Chésereux (station+micropolluants)		78'931.00		40'000.00		54'678.71
460.481.1	Prélèvement financement spéciaux		76'576.10		68'222.00		56'095.20
<b>47</b>	<b>Cours d'eau et digues</b>	<b>3'191.00</b>	<b>9'139.00</b>	<b>15'060.00</b>	<b>7'000.00</b>	<b>16'023.95</b>	
470.301.1	Traitement personnel	2'445.15		1'545.00		1'438.15	
470.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	230.55		150.00		134.05	
470.304.0	Caisse de pension	375.15		250.00		229.35	
470.305.0	Assurances accidents et maladie	55.95		50.00		32.30	
470.306.9	Frais divers	18.90		15.00		11.70	
470.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	25.30		50.00		14.60	
470.314.7	Entretien cours d'eau			3'000.00		4'543.80	
470.318.5	Honoraires et frais d'expertises	40.00		10'000.00		9'620.00	
470.451.6	Participation cantonale		9'139.00		7'000.00		

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>739'422.91</b>	<b>10'230.25</b>	<b>850'558.00</b>	<b>9'000.00</b>	<b>742'142.93</b>	<b>13'462.95</b>
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>378'559.21</b>		<b>420'700.00</b>		<b>378'518.40</b>	
512.352.2	Participation ESEP (AEE)	378'559.21		420'700.00		378'518.40	
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>327'675.25</b>		<b>384'000.00</b>		<b>327'738.13</b>	
520.352.2	Participation ESEP (AEE)	327'675.25		384'000.00		327'738.13	
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>1'789.85</b>		<b>2'000.00</b>		<b>1'683.80</b>	
540.352.2	Participation à Nyon	1'789.85		2'000.00		1'683.80	
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>	<b>5'048.00</b>		<b>6'500.00</b>	<b>1'000.00</b>	<b>6'589.10</b>	<b>1'255.10</b>
560.318.5	Honoraires et frais d'expertises			1'000.00		1'184.45	
560.352.4	Participation clinique dentaire	5'048.00		5'500.00		5'404.65	
560.432.0	Facturation de soins				1'000.00		1'255.10
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>26'350.60</b>	<b>10'230.25</b>	<b>37'358.00</b>	<b>8'000.00</b>	<b>27'613.50</b>	<b>12'207.85</b>
580.301.1	Traitement personnel	5'879.30		5'768.00		5'400.65	
580.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	535.05		550.00		501.40	
580.304.0	Caisse de pension	855.20		800.00		821.10	
580.305.0	Assurances accidents et maladie	130.65		150.00		121.40	
580.306.9	Frais divers	133.05		140.00		134.45	
580.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	59.05		100.00		54.90	
580.312.003	Electricité salle paroisse	323.65		750.00		350.80	
580.312.3	Electricité église	6'727.60		9'000.00		7'930.80	
580.313.1	Fournitures diverses	65.00		500.00			
580.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage église	306.45		500.00		253.15	
580.313.33	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage salle paroisse	306.45		500.00		453.15	
580.314.1	Entretien église	590.00		2'000.00		1'984.10	
580.314.11	Entretien salle paroisse			1'000.00			
580.315.3	Entretien mobilier et installations techniques	576.00		5'000.00		735.00	
580.318.6	Primes assurances	1'363.00		1'600.00		1'513.60	
580.352.2	Participation communautés catholique+langue allemande	4'150.90		4'000.00		4'817.00	
580.352.20	Participation à paroisse de la Dôle	4'349.25		5'000.00		2'542.00	
580.452.2	Participation copropriétaires église et/ou paroisse		10'230.25		8'000.00		12'207.85

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>499'276.34</b>	<b>38'189.10</b>	<b>438'541.00</b>	<b>39'660.00</b>	<b>444'743.45</b>	<b>32'717.55</b>
<b>61</b>	<b>Corps de police</b>	<b>331'325.59</b>	<b>10'735.60</b>	<b>283'991.00</b>	<b>10'160.00</b>	<b>296'786.70</b>	<b>8'421.85</b>
<b>610</b>	<b>Police communale</b>	<b>330'571.60</b>	<b>9'645.60</b>	<b>281'991.00</b>	<b>10'160.00</b>	<b>296'786.70</b>	<b>8'421.85</b>
610.301.1	Traitement surveillance bus scolaires	7'939.85		9'000.00		7'881.80	
610.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	444.60		900.00		300.25	
610.305.0	Assurances accidents et maladie	208.60		160.00		152.85	
610.306.9	Frais divers	188.35					
610.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	108.85		100.00		80.40	
610.318.9	Mesures anti-déprédations	11'560.35		11'000.00		10'997.40	
610.351.1	Réforme policière	310'112.00		260'831.00		277'374.00	
610.351.2	Réforme policière - solde année précédente	9.00					
610.436.1	Participations/remboursements		8'175.60		10'160.00		8'419.85
610.437.0	Amendes		1'470.00				
610.451.0	Réforme policière - solde année précédente						2.00
<b>611</b>	<b>Sécurité publique communale</b>	<b>753.99</b>	<b>1'090.00</b>	<b>2'000.00</b>			
611.310.1	Imprimés et fournitures bureau	679.40					
	- <i>Carnet à souche</i>						
611.352.1	Participations charges	74.59		2'000.00			
611.452.1	Participation des communes de Borex, Crassier, Eysins, La Rippe		1'090.00				
	- <i>Répartition matériel ASP aux communes</i>						
<b>62</b>	<b>Contrôle des habitants</b>	<b>86'392.40</b>	<b>24'517.00</b>	<b>62'550.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>57'119.40</b>	<b>18'507.05</b>
620.301.1	Traitement personnel	62'785.10		41'200.00		39'158.70	
	- <i>Voir rapport page 6</i>						
620.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	5'129.25		3'900.00		3'281.35	
620.304.0	Caisse de pension	7'860.05		6'000.00		6'399.70	
620.305.0	Assurances accidents et maladie	519.85		400.00		334.70	
620.306.9	Frais divers	900.00		600.00		596.80	
620.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	559.40		450.00		360.45	
620.310.9	Service PP et SPOP	8'638.75		10'000.00		6'987.70	
620.431.2	Emoluments		16'468.00		20'000.00		14'688.00
620.436.1	Remboursement charges sociales		8'049.00				3'819.05
<b>63</b>	<b>Police sanitaire</b>	<b>2'336.80</b>	<b>1'947.40</b>	<b>2'000.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>3'518.10</b>	<b>3'192.65</b>
630.352.4	Incinération des déchets carnés	2'336.80		2'000.00		3'518.10	
630.427.2	Redevance d'utilisation et recettes diverses		1'947.40		2'000.00		3'192.65
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	<b>53'012.95</b>	<b>989.10</b>	<b>58'000.00</b>	<b>7'500.00</b>	<b>61'071.95</b>	<b>2'596.00</b>

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	<b>53'012.95</b>	<b>989.10</b>	<b>58'000.00</b>	<b>7'500.00</b>	<b>61'071.95</b>	<b>2'596.00</b>
650.315.6	Entretien matériel et extincteurs			5'000.00		7'462.50	
650.318.9	Prestations de services	4'152.55		1'000.00		2'901.65	
	- <i>Entretien BH / 1er août / loyer motopompe</i>						
650.352.1	Participation SDIS	48'860.40		52'000.00		50'707.80	
650.451.1	Participation sécurité publique		989.10		7'500.00		
	- <i>Vieux-Lézards / engagement SDIS</i>						
650.465.1	Remboursements ECA						2'596.00
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>26'208.60</b>		<b>32'000.00</b>		<b>26'247.30</b>	
660.315.6	Entretien matériel			3'000.00			
660.318.6	Assurances			1'000.00			
660.352.1	Participation ORPC	26'208.60		28'000.00		26'247.30	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>5'873'633.59</b>	<b>334.80</b>	<b>3'563'792.00</b>		<b>4'095'234.07</b>	
<b>71</b>	<b>Service social</b>	<b>268'856.04</b>		<b>305'400.00</b>		<b>256'800.97</b>	
710.351.5	Fondation accueil de jour enfants - FAJE	6'310.00		6'400.00		6'350.00	
710.352.22	AEE réseau	259'417.34		293'500.00		246'640.97	
710.352.5	ARAS et AAS	2'876.30		5'000.00		3'556.00	
710.366.5	Aide communale	252.40		500.00		254.00	
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale (Cohésion sociale)</b>	<b>5'598'639.00</b>	<b>334.80</b>	<b>3'252'192.00</b>		<b>3'833'276.40</b>	
720.351.5	Cohésion sociale	5'598'639.00		3'252'192.00		3'831'931.00	
720.351.55	Cohésion sociale - solde année précédente					1'345.40	
720.452.1	Cohésion sociale - solde année précédente		334.80				
<b>73</b>	<b>Santé publique</b>	<b>6'138.55</b>		<b>6'200.00</b>		<b>5'156.70</b>	
730.311.6	Equipement & matériel spécialisé	2'983.55		3'000.00		1'981.70	
730.365.5	Participation soins à domicile (LAVASAD)	3'155.00		3'200.00		3'175.00	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>314'945.84</b>	<b>314'945.84</b>	<b>168'180.00</b>	<b>168'180.00</b>	<b>134'775.85</b>	<b>134'775.85</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>314'945.84</b>	<b>314'945.84</b>	<b>168'180.00</b>	<b>168'180.00</b>	<b>134'775.85</b>	<b>134'775.85</b>
810.301.1	Traitement personnel	3'256.10		6'180.00		5'752.65	
810.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	304.80		600.00		534.65	
810.304.0	Caisse de pension	532.15		1'300.00		919.60	
810.305.0	Assurances accidents et maladie	74.80		150.00		127.35	
810.306.9	Frais divers	26.90		100.00		86.65	
810.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	33.90		100.00		58.35	
810.311.4	Achat compteurs d'eau	1'829.58		1'500.00		2'336.21	
810.312.1	Achat eau SAPAN - SI NYON	5'217.50		20'000.00		15'313.76	
810.312.3	Electricité	9'670.03		9'000.00		12'554.00	
810.314.1	Entretien station & réservoirs	6'479.99		10'000.00		9'045.03	
810.314.4	Entretien réseau	61'321.55		90'000.00		115.00	
810.318.2	Réservoir Pontet - téléphone	215.17		250.00		215.04	
810.318.5	Honoraires et frais d'expertises	7'398.76		1'000.00		7'989.71	
	- Analyses autocontrôles						
810.330.2	Nettoyage TVA	14.35				20.16	
810.331.1	Amortissements génie civil et assainissement	167'860.36		8'000.00		8'000.00	
810.352.6	Participation frais exploitation SAPAN	17'235.49		20'000.00		17'216.00	
810.381.3	Attribution financements spéciaux	33'474.41				54'491.69	
810.427.3	Location compteurs d'eau		6'891.00		8'000.00		6'770.50
810.431.9	Emoluments administratifs		5'613.60		6'000.00		5'754.15
810.434.1	Taxes raccordement		42'000.00		20'000.00		20'957.15
810.435.1	Vente eau		96'096.15		120'000.00		96'253.70
810.436.3	Remboursements et subventions		4'484.73				5'040.35
810.481.1	Prélèvement fonds de réserve		159'860.36				
810.481.3	Prélèvement financement spéciaux				14'180.00		

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	<b>16'196'406.83</b>		<b>10'602'799.20</b>		<b>12'145'059.28</b>	
	<i>Total revenus</i>		<b>17'061'600.51</b>		<b>10'641'099.55</b>		<b>12'531'583.65</b>
	<i>Excédent charges</i>						
	<i>Excédent revenus</i>		<b>865'193.68</b>		<b>38'300.35</b>		<b>386'524.37</b>

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9</b>	<b>BILAN</b>	<b>23'034'715.79</b>	<b>23'034'715.79</b>	<b>22'943'941.92</b>	<b>22'943'941.92</b>		
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>23'034'715.79</b>		<b>22'943'941.92</b>			
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>3'789'782.84</b>		<b>4'194'850.34</b>			
<b>9100</b>	<b>Caisse</b>	<b>1'423.40</b>		<b>1'917.55</b>			
9100.1	Caisse principale	228.60		640.90			
9100.11	Caisse Greffe	16.00		386.45			
9100.20	Caisse piscine	230.00		307.00			
9100.62	Caisse CdH	948.80		583.20			
<b>9101</b>	<b>Compte de chèque postaux</b>	<b>2'721'828.58</b>		<b>3'124'426.64</b>			
9101.1	PostFinance (Commune)	2'721'828.58		3'124'426.64			
<b>9102</b>	<b>Banques</b>	<b>1'066'530.86</b>		<b>1'068'506.15</b>			
9102.001	BCV C/C 0995.56.78	875'735.30		875'745.20			
9102.004	BCV 87.05.35 PCI	81'208.23		83'101.62			
9102.005	Raiffeisen	109'587.33		109'659.33			
<b>911</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>4'765'036.37</b>		<b>4'160'414.20</b>			
<b>9111</b>	<b>Comptes-courants débiteurs</b>	<b>134'925.63</b>		<b>291'618.80</b>			
9111.002	AEE - Primaire et secondaire	98'544.14		98'280.47			
9111.003	AEE - Réseau	34'164.91		53'341.03			
9111.3	C/C Triage de la Dôle	2'216.58		139'997.30			
<b>9112</b>	<b>Impôts à encaisser</b>	<b>4'242'363.87</b>		<b>3'587'406.26</b>			
9112.001	Adm. Cant. Impôts PP, PM, IS	1'467'079.94		1'297'496.75			
9112.003	Impôt anticipé supputé à récupérer	2'540'407.97		2'180'074.47			
9112.004	Adm. Cant. Impôts - solde à recevoir	234'875.96		109'835.04			
<b>9115</b>	<b>Débiteurs</b>	<b>387'746.87</b>		<b>281'389.14</b>			
9115	Débiteurs	169'251.66		127'037.21			
9115.1	Débiteurs DDP	70'251.97		28'975.60			
9115.2	AFC Impôt anticipé	9'023.70		5'736.15			
9115.5	Débiteurs eau/épuration	47'449.99		26'412.24			
9115.6	Débiteurs déchets	1'025.15		2'744.85			
9115.7	Débiteurs Télé-Dôle - moratoire	90'416.70		90'416.70			
9115.8	Débiteur TVA	327.70		66.39			
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.</b>	<b>6'259'217.80</b>		<b>7'909'233.65</b>			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9120</b>	<b>Titres &amp; placements</b>	<b>10'822.50</b>		<b>10'822.50</b>			
9120.5	Doss.Titres 11.653.0	10'822.50		10'822.50			
<b>9123</b>	<b>Terrains &amp; bâtiments</b>	<b>6'247'839.30</b>		<b>7'895'749.15</b>			
9123.1	Terrains et bâtiments	793'740.00		793'740.00			
9123.10	En Labory (parcelle 133)	647'000.00		647'000.00			
9123.11	Les Genièvries (parcelle 754-Chésereux)	791'000.00		791'000.00			
9123.18.22	Adduction hydrique Alpagnes des Reculets	199'952.25		15'437.40			
9123.2	Bureau postal			1.00			
9123.31	Chalet des Fruitières - construction nouvelle			1.00			
9123.35	Auberge de la Poste - réfection	921'600.00		968'600.00			
9123.36	Rénovation appartement Derrière 13 - P2014/29	229'700.00		229'700.00			
9123.37	P.32/2018 - Rénovation Auberge de la Croix-Blanche(4'500'000)	2'453'785.80		4'358'769.75			
9123.38.24	Rénovation 3 appartements Derrière 13	117'289.00					
9123.41.24	Améliorations structurelles Alpage de la Dôle	2'272.25					
9123.43	Places parc Gingins Parc	91'500.00		91'500.00			
<b>9129</b>	<b>Autres biens patrimoine fin.</b>	<b>556.00</b>		<b>2'662.00</b>			
9129.10	Stock cartes piscine	556.00		2'662.00			
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>120'707.62</b>		<b>448'535.40</b>			
<b>9139</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>120'707.62</b>		<b>448'535.40</b>			
9139.002	Péréquations			247'330.00			
9139.1	Actifs transitoires	120'707.62		201'205.40			
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>7'911'901.16</b>		<b>6'096'523.97</b>			
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>4'644'621.85</b>		<b>2'637'237.80</b>			
9141.002	Aménagement trottoir rte St-Cergue			288'387.30			
9141.003	Impl. modérateurs + traversée piétons RC12-B-P/rte Trélex - 78'700			1.00			
9141.1	Révision du plan d'affectation			198'972.45			
9141.14	Réfection Rte de la Dôle + EC/EU + adduction eau	686'400.00		719'400.00			
9141.15	Liaison Pré-Pichon/Salle communale	20'800.00		27'800.00			
9141.16	Réfection Vy de l'Etraz/Entretien Bam	169'400.00		177'500.00			
9141.17	Réfection rue de Derrière	651'200.00		680'800.00			
9141.18	Route de Trélex - mise en séparatif et entretien P2015/43	135'800.00		141'900.00			
9141.19.22	Révision Plan d'affectation - PACom	77'413.30		60'665.75			
9141.2	Déchetterie Gingins-Chésereux			1.00			
9141.31	Mise en conformité EU En Arpey	174'600.00		182'500.00			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>4'644'621.85</b>		<b>2'637'237.80</b>			
9141.55.20	Réaménagement complexe sportif plan "B"	2'729'008.55		159'310.30			
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>2'415'119.92</b>		<b>2'460'299.10</b>			
9143.005	Ecole - entretien de la toiture (P2017/13)	171'081.70		189'081.70			
9143.006	Réhabilitation dépendance (P2017/12)	788'202.30		820'802.30			
9143.007	Construction d'une UAPE	1'299'212.10		1'343'508.10			
9143.008	Place de jeux - complément 60'400 (P.2019/42)			1.00			
9143.1	Bâtiments administratifs			1.00			
9143.2	Abris P.C.			1.00			
9143.21	Chalet de la Dôle / réfection toit / rénovation			1.00			
9143.25.23	Concours architecture - Gingins centre	54'023.82					
9143.3	Buvette du Centre sportif			1.00			
9143.35.4	Chauffage à distance abris - grande salle			1.00			
9143.441	Terrain Cimetière ZUP			1.00			
9143.45	Réorg.Déchetterie intercommunale - P2015/47	102'600.00		106'900.00			
<b>9144</b>	<b>Installations S.I.</b>	<b>162'159.39</b>		<b>308'987.07</b>			
9144.001	Rempl. compteurs d'eau par système de relevé à distance			159'860.36			
9144.002	Remplacement et amélioration éclairage public au centre du Village			1.00			
9144.13.22	PDDE Régional - SIECGE - SI Nyon	30'243.30		8'381.30			
9144.14.22	Canalisations eaux claires et eaux usées Secteur 1			70'369.10			
9144.23.23	Canalisations eaux claires et eaux usées Secteur 2	131'916.09		70'375.31			
<b>9145</b>	<b>Forêts</b>	<b>690'000.00</b>		<b>690'000.00</b>			
9145.1	Forêts et pâturages	690'000.00		690'000.00			
<b>915</b>	<b>PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS</b>	<b>85'200.00</b>		<b>85'200.00</b>			
<b>9153</b>	<b>Titres &amp; papiers-valeurs</b>	<b>85'200.00</b>		<b>85'200.00</b>			
9153.1	Actions SAPAN	10'000.00		10'000.00			
9153.2	Actions SADEC	27'200.00		27'200.00			
9153.3	Parts sociales AFV-BV	8'000.00		8'000.00			
9153.5	Parts Association intercommunale Hangar plaquettes	40'000.00		40'000.00			
<b>916</b>	<b>SUBVENTIONS &amp; PARTICIPATIONS</b>	<b>102'870.00</b>		<b>49'184.36</b>			
<b>9162</b>	<b>Associations de communes</b>	<b>102'870.00</b>		<b>49'184.36</b>			
9162.1	Programme régional TP	102'870.00		49'184.36			
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>		<b>23'034'715.79</b>		<b>22'943'941.92</b>		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		<b>530'762.65</b>		<b>2'900'530.02</b>		
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>		<b>530'762.65</b>		<b>2'900'530.02</b>		
9200.1	Créanciers courants		530'762.65		2'900'530.02		
<b>921</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>		<b>1'000'000.00</b>		<b>2'000'000.00</b>		
<b>9210</b>	<b>Banques</b>		<b>1'000'000.00</b>		<b>2'000'000.00</b>		
9210.001	Swissquote Bank ATF 28.01.2025		1'000'000.00		2'000'000.00		
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS MOYEN &amp; LONG TERME</b>		<b>9'048'950.00</b>		<b>6'183'160.00</b>		
<b>9221</b>	<b>Emprunt par obligation simple</b>		<b>9'048'950.00</b>		<b>6'183'160.00</b>		
9221.002	PostFinance - emprunt 22.06-2017-22.06.2037		1'365'000.00		1'470'000.00		
9221.004	PostFinance - emprunt 16.12.2019-16.12.2038		3'278'950.00		3'513'160.00		
9221.007	PostFinance - emprunt 15.05.2013-16.05.2033		1'080'000.00		1'200'000.00		
9221.009	BCGE - PF 1.90% 30.05.24-30.05.39		3'325'000.00				
<b>923</b>	<b>ENGAGEMENTS / FONDS SPECIAUX</b>				<b>3'180.00</b>		
<b>9233</b>	<b>Fonds et fondations</b>				<b>3'180.00</b>		
9233.2	Fonds dons				3'180.00		
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		<b>6'869'276.77</b>		<b>4'878'942.14</b>		
<b>9259</b>	<b>Passifs transitoires</b>		<b>6'869'276.77</b>		<b>4'878'942.14</b>		
9259.002	Péréquations		6'473'151.55		4'734'572.35		
9259.1	Passifs transitoires		23'255.22		44'369.79		
9259.2	Provision créance		102'870.00				
9259.3	Préfinancement terrains de sports		270'000.00		100'000.00		
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>		<b>3'513'984.14</b>		<b>5'771'581.21</b>		
<b>9280</b>	<b>Fonds rés. recettes affectées</b>		<b>2'532'842.61</b>		<b>4'478'721.15</b>		
9280.1	Epuration des eaux		177'866.95		184'073.95		
9280.2	Ordures ménagères et déchetterie		57'846.30		35'378.84		
9280.3	Réseau d'eau		1'456'906.86		1'653'661.91		
9280.6	Fonds de réserve - patrimoine financier				1'765'383.95		
9280.7	Préfinancement patrimoniale communal		840'222.50		840'222.50		
<b>9281</b>	<b>Fonds de renouvellement</b>		<b>150'000.00</b>		<b>150'000.00</b>		
9281.2	Fonds forestier investissement		150'000.00		150'000.00		
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>831'141.53</b>		<b>1'142'860.06</b>		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>831'141.53</b>		<b>1'142'860.06</b>		
9282.007	Provision pour débiteurs litigieux		241'143.70		190'884.00		
9282.008	Fonds taxes de séjour				3'960.20		
9282.1	Fonds pour routes		191'612.70		480'000.00		
9282.4	Abris P.C.		333'440.75		352'389.65		
9282.8	Fonds réserve énergies renouvelables		10'633.45		38'437.25		
9282.9	Bourse des pauvres - ancien capital				25'692.95		
9282.91	Fonds de réserve - DISREN		54'310.93		51'496.01		
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>2'071'742.23</b>		<b>1'206'548.55</b>		
<b>9290</b>	<b>Capital</b>		<b>2'071'742.23</b>		<b>1'206'548.55</b>		
9290	Capital		2'071'742.23		1'206'548.55		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
	<i>Total actifs</i>	<b>23'034'715.79</b>		<b>22'943'941.92</b>			
	<i>Total passifs</i>		<b>23'034'715.79</b>		<b>22'943'941.92</b>		
	<i>Excédent actifs</i>						
	<i>Excédent passifs</i>						

## 22. Les abréviations utilisées dans les comptes

---

AEE	Association Enfance et École
AAS	Agence d'Assurances Sociales
ADCV	Association des Communes vaudoises
AFC	Administration Fiscale Cantonale
AFV-BV	Association Forestière Vaudoise
AIAB	Association Intercommunale Asse et Boiron
ARAS	Association Régionale pour l'Action sociale
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DISREN	Dispositif des Investissements Solidaires de la Région de Nyon
ECA	Etablissement Cantonale d'Assurance
ESEP	Etablissement scolaire Elisabeth de Porte
EU/EC	Eaux Usées /Eaux Claires
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FG	Frais Généraux
FSAE	Fondation des structures d'accueil de l'enfance
INV	Investissement
LEM	Loi sur les Ecoles de Musique
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
NPIV	Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise
PP/PM/IS	Personnes physiques / Personnes morales / Impôt la Source
RFFA	Réforme Fiscale et Financement de l'AVS
SADEC	Société Anonyme pour le traitement des déchets La Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction de l'eau du lac de Nyon
SDIS	Service de Défense Incendie et Secours
SIT	Service d'Information du Territoire
SPOP	Service de la population
STI	Service Technique Intercommunal
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des communes vaudoises

## ANNEXE 1 : Préavis municipaux 2024

Préavis	Objet	Montant (CHF)	Décision
32 / 2024	Règlement du Conseil communal Article N° 37 - Amendement		Accepté
33/2024	Dettes de TéléDôle Demande de post position		Préavis retiré
34 / 2024	<i>Remplacement des fenêtres du Collège de Gingins</i>	<i>Ce préavis n'a finalement pas été déposé par la Municipalité</i>	
31 / 2023	Projet d'améliorations structurelles – Partie 2 – réfection de la toiture du Chalet du Reculet Dessous	CHF 230'000 (hors subventions de 73%)	Refusé
35 / 2024	Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2023		Accepté
36 / 2024	Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires		Accepté
37 / 2024	Optimisation du patrimoine communal Aliénation du droit distinct et permanent N° 438		Accepté
38 / 2024	Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de trois appartements à la rue de Derrière 13	CHF 170'000	Accepté
40 / 2024	Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)		Accepté
41 / 2024	Améliorations structurelles sur l'alpage de la Dôle	CHF 612'000 (hors subvention)	Accepté
42 / 2024	Budget 2025		Accepté
43 / 2024	Modification des statuts de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle		Accepté
44 / 2024	Construction d'un terrain de sports supplémentaire financé par un don du FC Gingins de CHF 300'000	CHF 300'000	Accepté
45 / 2024	Promesse de constitution et/ou constitution d'un droit de superficie sur la parcelle N° 91		Accepté

## ANNEXE 2 : Vie politique du Conseil communal 2024

Fonction	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre
<b>Président</b>	Cédric Gorgerat	Cédric Gorgerat
<b>1<sup>er</sup> vice-président</b>	Michel Zryd	Valéry Babey
<b>2<sup>e</sup> vice-président</b>	Jessica Simhon	Pascal Schaller
<b>Scrutateurs</b>	Didier Joray Daniel Zryd	Didier Joray Daniel Zryd
<b>Scrutateurs suppléants</b>	Vacant Sandra Michel	Nancy Induni Jérôme Grémy
<b>Secrétaire</b>	Florence Roiné	Florence Roiné
<b>Secrétaire suppléante</b>	Vacant	Vacant
<b>Commission de gestion</b>	Nancy Induni Elaine Walsh Vacant Sébastien Rigamonti Jean-Robert Morax	Nancy Induni Elaine Walsh José Lereuil Sébastien Rigamonti Jean-Robert Morax
<b>Commission des finances</b>	Leah Halpren André Blécha Pierre-Yves Revaz Christophe Chevalier Jonas Addor	Sylvain Liaudat Gianluca Allaria Pierre-Yves Revaz Christophe Chevalier Jonas Addor

## Tableau des investissements

Année 2024

Annexe III

Rubrique	Libellé	Préavis	Montants votés	Coût de la réalisation	Solde au 01.01.2024	Investissements 2024	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Cession	Solde au 31.12.2024
<b>Financier</b>	<b>Titres &amp; placements</b>									
9120.5	Dossiers titres 11.653.0				10'822.50					10'822.50
<b>Financier</b>	<b>Terrains % bâtiments</b>									
9123.1	Terrains et bâtiments	-			793'740.00					793'740.00
9123.10	En Labory (parcelle 133)	2012/17	1'015'840.00		647'000.00					647'000.00
9123.11	Au Vivarex (parcelle 754)	2012/17	1'154'160.00		791'000.00					791'000.00
9123.18.22	Adduction hydrique Alpapes des Reculets	2022/18			15'437.40	184'514.85				199'952.25
9123.2	Bureau postal				1.00			1.00		0.00
9123.31	Chalet des Fruitières - construction nouvelle	2009/51	545'000.00		1.00			1.00		0.00
9123.35	Auberge de la Poste - réfection	2009/52	1'400'000.00		968'600.00		47'000.00			921'600.00
9123.36	Rénovation appartement Derrière 13	2014/29	285'000.00		229'700.00					229'700.00
9123.37	Auberge de la Croix-Blanche - rénovation	2018/32	4'500'000.00	4'653'485.75	4'358'769.75		139'600.00	1'765'383.95		2'453'785.80
9123.38.24	Rénovation 3 appartements Derrière 13	2024/38	170'000.00		0.00	117'289.00				117'289.00
9123.41.24	Améliorations structurelles Alpapes de la Dôle	2024/41	612'000.00			2'272.25				2'272.25
9123.43	Places parc Gingins Parc	-			91'500.00					91'500.00
	<i>Sous-total 9123</i>				7'895'749.15	304'076.10	186'600.00	1'765'385.95		6'247'839.30
<b>Financier</b>	<b>Autres biens</b>									
9129.10	Stock cartes piscines				2'662.00				2'106.00	556.00
	<b>Total patrimoine financier</b>				7'909'233.65	304'076.10	186'600.00	1'765'385.95	2'106.00	6'259'217.80
<b>Administratif</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>									
9141.002	Aménagement trottoir route de St-Cergue	2018/37	290'100.00		288'387.30			288'387.30		-
9141.003	Implantation modérateurs et traversées piétonnes	2020/49	78'700.00		1.00			1.00		-
9141.1	Révision du Plan d'affectation	2018/38	118'000.00		198'972.45			198'972.45		-
9141.14	Réfection Rte de la Dôle + EC/EU adduction eau	2011/66	1'200'000.00	1'049'438.00	719'400.00		33'000.00			686'400.00
9141.15	Liaison Pré-Pichon / Salle communale	2013/25	140'000.00		27'800.00		7'000.00			20'800.00
9141.16	Réfection Vy de l'Etraz/Entretien BAM	2014/30	295'000.00		177'500.00		8'100.00			169'400.00
9141.17	Réfection Rue de Derrière	2015/39	1'300'000.00		680'800.00		29'600.00			651'200.00
9141.18	Rte de Trélex - mise en séparatif et entretien	2015/43	210'000.00	184'632.50	141'900.00		6'100.00			135'800.00
9141.19.22	Révision Plan d'affectation - PACom	2022/19	100'000.00		60'665.75	33'786.50		17'038.95		77'413.30
9141.2	Déchetterie Gingins-Chésereux				1.00			1.00		-
9141.31	Mise en conformité EU En Arpey	2014/34	270'000.00	237'884.67	182'500.00		7'900.00			174'600.00
9141.55.20	Réaménagement complexe sportif plan "B"	2020/55	3'500'000.00		159'310.30	2'569'698.25				2'729'008.55
	<i>Sous-total 9141</i>				2'637'237.80	2'603'484.75	91'700.00	504'400.70		4'644'621.85
<b>Administratif</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>									
9143.005	Entretien de la toiture de l'école de Gingins	2018 -	360'000.00		189'081.70		18'000.00			171'081.70
9143.006	Réhabilitation de la dépendance communale	2017/12	980'000.00		820'802.30		32'600.00			788'202.30
9143.007	Construction d'une UAPE	2018/36	1'395'000.00	1'323'488.25	1'343'508.10	504.00	44'800.00			1'299'212.10
9143.008	Complément Place de jeux	2019/42	60'400.00		1.00			1.00		-
9143.1	Bâtiments administratifs				1.00			1.00		-
9143.2	Abri P.C.				1.00			1.00		-
9143.21	Chalet de la Dôle / réfection toit/rénovation				1.00			1.00		-
9143.3	Buvette du Centre sportif				1.00			1.00		-
9143.35.4	Chauffage à distance abris - grande salle	2012/13	270'000.00		1.00			1.00		-
9143.441	Terrain cimetière ZUP				1.00			1.00		-
9143.45	Réorganisation Déchèterie intercommunale	2015/47	166'000.00		106'900.00		4'300.00			102'600.00
9143.25.23	Concours architecture - Gingins centre	2023/25	250'000.00		0.00	54'023.82				54'023.82
					2'460'299.10	54'527.82	99'700.00	7.00		2'415'119.92

## Tableau des investissements

Année 2024

Annexe III

Rubrique	Libellé	Préavis	Montants votés	Coût de la réalisation	Solde au 01.01.2024	Investissements 2024	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Cession	Solde au 31.12.2024
<b>Financier</b>	<b>Titres &amp; placements</b>									
<b>Administratif</b>	<b>Installations S.I.</b>									
9144.001	Remplacement lecteurs à distance des compteurs d'eau	2017/16	175'000.00		159'860.36			159'860.36		0.00
9144.002	Remplacement / amélioration éclairage public centre du Village	2018/29	48'500.00		1.00			1.00		0.00
9144.13.22	PDDE Régional - SIEGGE- SI Nyon	2022/13	168'893.00		8'381.30	21'862.00				30'243.30
9144.14.22	Canalisations eaux claires et eaux usées - Secteur 1	2022/14	73'500.00	70'369.10	70'369.10			70'369.10		0.00
9144.23.23	Canalisations eaux claires et eaux usées - Secteur 2	2023/23	171'500.00		70'375.31	61'540.78				131'916.09
	<i>Sous-total 9144</i>				<i>308'987.07</i>	<i>83'402.78</i>	<i>0.00</i>	<i>230'230.46</i>		<i>162'159.39</i>
<b>Administratif</b>	<b>Forêts</b>									
9145.1	Forêts et pâturages				690'000.00					690'000.00
	<b>Total patrimoine administratif</b>				<b>6'096'523.97</b>	<b>2'741'415.35</b>	<b>191'400.00</b>	<b>734'638.16</b>	<b>0.00</b>	<b>7'911'901.16</b>
<b>Prêt &amp; Capitaux</b>	<b>Titres &amp; papiers-valeurs</b>									
9153.1	Actions SAPAN				10'000.00					10'000.00
9153.2	Actions Sadec SA				27'200.00					27'200.00
9153.3	Parts sociales AFV-BV				8'000.00					8'000.00
9153.5	Parts Assoc. intercommunale Hangar plaquettes				40'000.00					40'000.00
	<b>Total titres &amp; papiers-valeurs</b>				<b>85'200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>85'200.00</b>
<b>Subventions</b>	<b>Associations de commune</b>									
9162.1	Programme régional TP	2010/65	176'000.00		49'184.36	21'209.50	7'000.00	63'393.86		0.00
9162.1	Programme régional TP	2023/29	114'300.00		0.00	114'300.00	11'430.00			102'870.00
<b>Financements</b>	<b>Avance financements spéciaux</b>									
9180.2	Autres investissements (avance finan. OM et déchet.)				0.00					0.00
	<i>Sous-totaux 914 à 918</i>				<i>6'230'908.33</i>	<i>2'876'924.85</i>	<i>209'830.00</i>	<i>798'032.02</i>	<i>0.00</i>	<i>8'099'971.16</i>
	<b>TOTAUX</b>				<b>14'140'141.98</b>	<b>3'181'000.95</b>	<b>396'430.00</b>	<b>2'563'417.97</b>	<b>2'106.00</b>	<b>14'359'188.96</b>



### Patrimoine foncier au 31 décembre 2024

N°	Nom	Désignation	Surface m2	Estimation fiscale	Valeur ECA	N° ECA
B-F 240/60	Pré de la Croix-Blanche	Bâtiments - administration, auberge, laiterie	19'116	800'000.00	9'279'084.80	130 - 131 - 454
B-F 240/77	Auberge de la Poste	immeuble attenant	928	1'500'000.00	2'751'952.00	69
B-F 240/91	Es Cheseaux, Sous le Village	Bâtiments, jardin, école, poste	54'315	0.00	12'602'285.20	99/270/350/625/539/700/742
B-F 240/94	Gingins Parc	Places de parc sous-terraines	5'803	60'000.00		
B-F 240/65	Eglise	Temple	1'141	0.00	1'632'610.60	137
B-F 240/68	Place jardin		449	1'000.00		
B-F 240/75	Place jardin		7	1.00		
B-F 240/116	Place jardin	Accès, place privée	77	0.00		
B-F 240/126	En Pré Verdän	Champ, pré, pâturage	9'305	7'000.00		
B-F 240/133	En Labory	Place, jardin, Rue de Derrière	3'506	0.00		
B-F 240/193	Le Mollard Rond	Pré-champ, forêt	7'017	2'000.00		
B-F 240/199	A la Combettaz	Pré-champ	11'116	0.00		
B-F 240/200	A la Combettaz	Pré-champ	1'301	500.00		
B-F 240/225	La Cheneau	Place, jardin	165	1.00		
B-F 240/226	En Arpey	Forêt	6'639	2'000.00		
B-F 240/259	Pré de la Ferme	Pré-champ	5'834	0.00		
B-F 240/270	Au Maupas	Pré-champ	251	0.00		
B-F 240/283	Pré des Chentres	Station d'épuration	3'094	0.00	2'040'337.70	461 - 462
B-F 240/284	Pré des Chentres	Forêt	858	0.00		
B-F 240/285	Pré des Chentres	Pré-Champs	65	0.00		
B-F 240/286	Pré des Chentres	Forêt	104	0.00		
B-F 240/292	Arpey - Les dépendues - Pralenet	Bâtiments (DDP), pâturage boisé, forêt	1'788'652	550'000.00	1'200'409.30	212
B-F 240/293	Le Pralenet	Habitations, garages (DDP), jardin, forêt	20'613	12'000.00	75'451.10	436
B-F 240/347	Le Gist	Forêt	126'700	8'000.00		
B-F 240/348	La Combe gelée	Forêt	38'950	2'000.00		
B-F 240/349	La Combe gelée	Forêt	26'060	2'000.00		
B-F 240/361	Reculets-Dessous	Station téléski, chalet	1'770'447	200'000.00	1'542'056.40	234 - 235
B-F 240/362	Reculets-Dessus	Pâturage boisé	22	10.00	1'455'461.30	233
DDP 240/443	En Arpey, Fruitières	Habitations, jardin	608	580'000.00	664'730.20	788 - 789
B-F 240/464	En Plandre	Jardin	59	0.00		
B-F 240/581	Sous le Moulin	Pré-champs	3'000	1'000.00	88'704.00	821
B-F 240/759	Ch. des Toches	Jardin, trottoir	386	1.00		
<b>sous-total GINGINS</b>				<b>3'727'513.00</b>		



## Commune de Gingins

Marge brute d'autofinancement (méthode indirecte)	2024		2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat de l'exercice		865'194		386'524
<u>Amortissements du patrimoine financier</u>				
s/terrains et bâtiments	2			
s/ Auberge de la Poste - refection	47'000		47'000	
s/ Auberge Croix-Blanche	1'904'984		139'600	
		1'951'986		186'600
<u>Amortissements obligatoires</u>				
s/ Fonds régional mobilité collective / TP	18'430			
s/terrains et bâtiments	10			
s/ Maison de commune / Dépendance	32'600		32'600	
s/ Ecole et UAPE	62'800		18'000	
s/ Bâtiments divers	-		-	
s / Routes	357'187		68'800	
s/ Déchetterie	4'300		4'300	
s/ Réseau d'égouts et d'épuration	85'269		14'900	
s/ Réseau des eaux	167'860		8'000	
		728'457		146'600
<u>Amortissements supplémentaires</u>				
s/ Programme régional TP	63'394		56'000	
s/ Plan d'affectation	216'011		-	
		279'405		56'000
<u>Attributions aux fonds de réserves</u>				
au Fonds DISREN	39'681		51'496	
à la réserve pour débiteurs litigieux	50'260		-	
Au fds Préfinancement patrimoine	-		840'223	
au fonds déchets	37'566		61'130	
au fonds réseau des eaux	33'474		54'492	
		160'982		1'007'340
<u>Prélèvements aux fonds de réserves</u>				
du fonds Taxes de séjour	3'960		29'623	
du fonds Energies renouvelable	27'804			
du fonds DISREN	36'866			
du fonds des pauvres	25'693			
du fonds PC	18'949			
du fonds patrimoine financier	1'765'384			
du fonds pour routes	288'387			
du fonds déchets	15'099		16'154	
du fonds d'égouts et d'épuration	76'576		56'095	
du services des eaux	159'860			
		(2'418'579)		(101'871)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>1'567'445</b>		<b>1'681'193</b>

## Commune de Gingins

Marge brute d'autofinancement  
(méthode directe)

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	<u>CHF</u> <u>Charges</u>	<u>CHF</u> <u>Revenus</u>	<u>CHF</u> <u>Charges</u>	<u>CHF</u> <u>Revenus</u>
<u>Dicastères</u>				
30 Autorités et personnel	920'322		1'010'628	
31 Biens, services et marchandises	1'502'018		1'349'292	
32 Intérêts passifs	133'297		99'567	
330 Amort. patr. Financier	7'663		9'650	
35 Remboursements, participations	10'472'115		8'241'411	
36 Aides et subventions	40'161		37'972	
40 Impôts		12'059'086		8'995'110
41 Patentes, concessions		-		201
42 Revenus du patrimoine		1'146'328		1'822'858
43 Taxes, émoluments, produits		804'098		622'942
44 Parts aux recettes cantonales		228'961		273'857
45 Participation, remb. Coll. publiques		401'369		708'829
46 Autres participations, subventions		3'180		5'916
Total Charges / Revenus	<u>13'075'577</u>	<u>14'643'022</u>	<u>10'748'519</u>	<u>12'429'712</u>
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b><u>1'567'445</u></b>		<b><u>1'681'193</u></b>

## Commune de Gingins

<b>Tableau des flux de fonds</b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
<u>Flux de fonds opérationnel</u>		
Résultat de l'exercice	865'194	386'524
Amort. s/ patrimoine admin.	1'007'862	202'600
Amort. s/ patrimoine financier	1'951'986	186'600
Variations :		
- Débiteurs	(604'622)	(372'945)
- Actifs transitoires	327'828	1'477'617
- Prêts et capitaux de dotation	-	-
- Subventions et participations	(135'510)	37'727
- Stock carte piscine	2'106	(1'035)
- Engagements courants	(2'369'767)	329'268
- Autres engagements	(3'180)	(3'320)
- Passifs transitoires	1'990'335	1'646'222
- Fonds de réserve	(2'257'597)	905'469
<b>Total Flux opérationnels</b>	<b><u>774'634</u></b>	<b><u>4'794'727</u></b>
<u>Flux de fonds des investissements</u>		
s/ patrimoine administratif	(2'741'415)	(199'155)
s/ patrimoine financier	(304'076)	20'108
<b>Total Flux d'investissements</b>	<b><u>(3'045'491)</u></b>	<b><u>(179'047)</u></b>
<u>Flux de fonds des financements</u>		
Nouveaux emprunts	4'500'000	5'000'000
Remboursements	(2'634'210)	(6'459'210)
<b>Total Flux de financement</b>	<b><u>1'865'790</u></b>	<b><u>(1'459'210)</u></b>
<b>Flux de fonds net</b>	<b><u>(405'068)</u></b>	<b><u>3'156'470</u></b>
Disponibilités au 01.01	4'194'850	1'038'380
Disponibilités au 31.12	3'789'783	4'194'850
<b>Variation des disponibilités</b>	<b><u>(405'068)</u></b>	<b><u>3'156'470</u></b>

**Commune de Gingins****Annexe VI**

	<b>Au 01.01.2024</b>	<b>Attributions</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Au 31.12.2024</b>
<b>Fonds de réserves - recettes affectées</b>				
9'280.1 Epurations des eaux	184'073.95		(6'207.00)	177'866.95
9'280.2 Ordures ménagères et déchetterie	35'378.84	37'566.40	(15'098.94)	57'846.30
9'280.3 Réseau d'eau	1'653'661.91	33'474.41	(230'229.46)	1'456'906.86
9'280.6 Patrimoine financier	1'765'383.95		(1'765'383.95)	0.00
9'208.7 Préfinancement patrimoine communal	840'222.50			840'222.50
<b>Total</b>	<b>4'478'721.15</b>	<b>71'040.81</b>	<b>(2'016'919.35)</b>	<b>2'532'842.61</b>
<b>Fonds de renouvellement</b>				
9'281.2 Forestier investissement	150'000.00			150'000.00
<b>Total</b>	<b>150'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>150'000.00</b>
<b>Fonds de réserve</b>				
9'282.007 Provision pour débiteurs litigieux	190'884.00	50'259.70		241'143.70
9'282.008 Fonds taxes de séjour	3'960.20		(3'960.20)	0.00
9'282.1 Fonds pour routes	480'000.00		(288'387.30)	191'612.70
9'282.4 Abris PC	352'389.65		(18'948.90)	333'440.75
9'282.8 Energie renouvelable	38'437.25		(27'803.80)	10'633.45
9'282.9 Bourse des pauvres (ancien capital)	25'692.95		(25'692.95)	0.00
9'282.91 Fds de réserve DISREN	51'496.01	2'814.92		54'310.93
<b>Total</b>	<b>1'142'860.06</b>	<b>53'074.62</b>	<b>(364'793.15)</b>	<b>831'141.53</b>
<b>Total général</b>	<b>5'771'581.21</b>	<b>124'115.43</b>	<b>(2'381'712.50)</b>	<b>3'513'984.14</b>



Complexe sportif, motionnaires - 1<sup>er</sup> coup de pioche



Début travaux Complexe sportif



Installation nichoirs



Préparation travaux hélicoptés mâts d'éclairage



Louis Armstrong à Gingins



Les lauréats du concours d'architecture